



Second tome . Diagnostic et connaissance

*« La lumière de Charente existe, sans pareille en France, même dans la Provence.
Elle n'est pas traduisible en mots. Partout, on ne sait quoi d'ineffable baigne la nature ; l'homme aussi. »*
Jacques Chardonne (1884 - 1968), écrivain



Sommaire

0 – INTRODUCTION.....	3
I – LE PAYS DU SUD-CHARENTE : PRESENTATION DYNAMIQUE.....	4
I.1. Situation européenne et situation locale.....	5
I.2. Une terre d'écrivains.....	8
I.3. Le Sud-Charente, théâtre culturelle	10
II – DYNAMIQUES D'EVOLUTION.....	11
III – ELEMENTS DE GEOGRAPHIE ET D'ECOLOGIE LOCALE.....	22
III.1. Topographie.....	23
III.2. Hydrographie.....	25
III.3. Géologie - Pédologie.....	28
III.4. Occupations du sol.....	31
III.5. Biodiversité.....	33
IV – LES TROIS PAYSAGES.....	48
IV.1. Les paysages de collines et vallées.....	52
IV.2. Les paysages de la vigne.....	68
IV.3. Les paysages de landes et de bois.....	85
IV.5. Retour sur les formes urbaines, l'architecture et le patrimoine.....	100
V – ENJEUX ET AXES STRATEGIQUES.....	132
V.1. Enjeux.....	133
V.2. Axes stratégiques.....	138

0 – INTRODUCTION

Cette seconde pièce a pour objet de dresser un état des lieux des paysages du Sud-Charente. Après avoir passé aux cribles les contingences de la situation du territoire d'étude (géographie, environnement, démographie,...), trois monographies correspondant à chacune des trois grandes unités du paysage seront présentées afin de dresser un bilan complet des évolutions à l'œuvre.

La conclusion sera apportée par un tableau de synthèses des enjeux classés par grandes familles.

I – LE PAYS DU SUD-CHARENTE : PRESENTATION DYNAMIQUE

Le Sud-Charente est loin d'être un territoire isolé et, se faisant, il est soumis à des influences, à des tendances dont les conséquences se font ressentir sur les paysages (le passage de la Ligne à Grande Vitesse, les aménagements de la RN10,...). C'est là encore un des objectifs finaux de la charte paysagère : évaluer et intégrer les aléas du contexte (européen, national, régional) tout en préservant les qualités essentielles d'un pays qui ne ressemble à aucun autre.

I.1. Situation européenne et situation locale

Le Pays du Sud-Charente est traversé par plusieurs axes de transports dont les deux plus importants sont la RN10 à la voie ferrée Bordeaux-Paris. Ces infrastructures relient stratégiquement le Sud et le Nord de l'Europe. Ainsi, en 2008, ce sont 25 000 véhicules/jour qui transitaient par la RN10 tandis que la ligne ferroviaire enregistrait 40 passages journaliers.

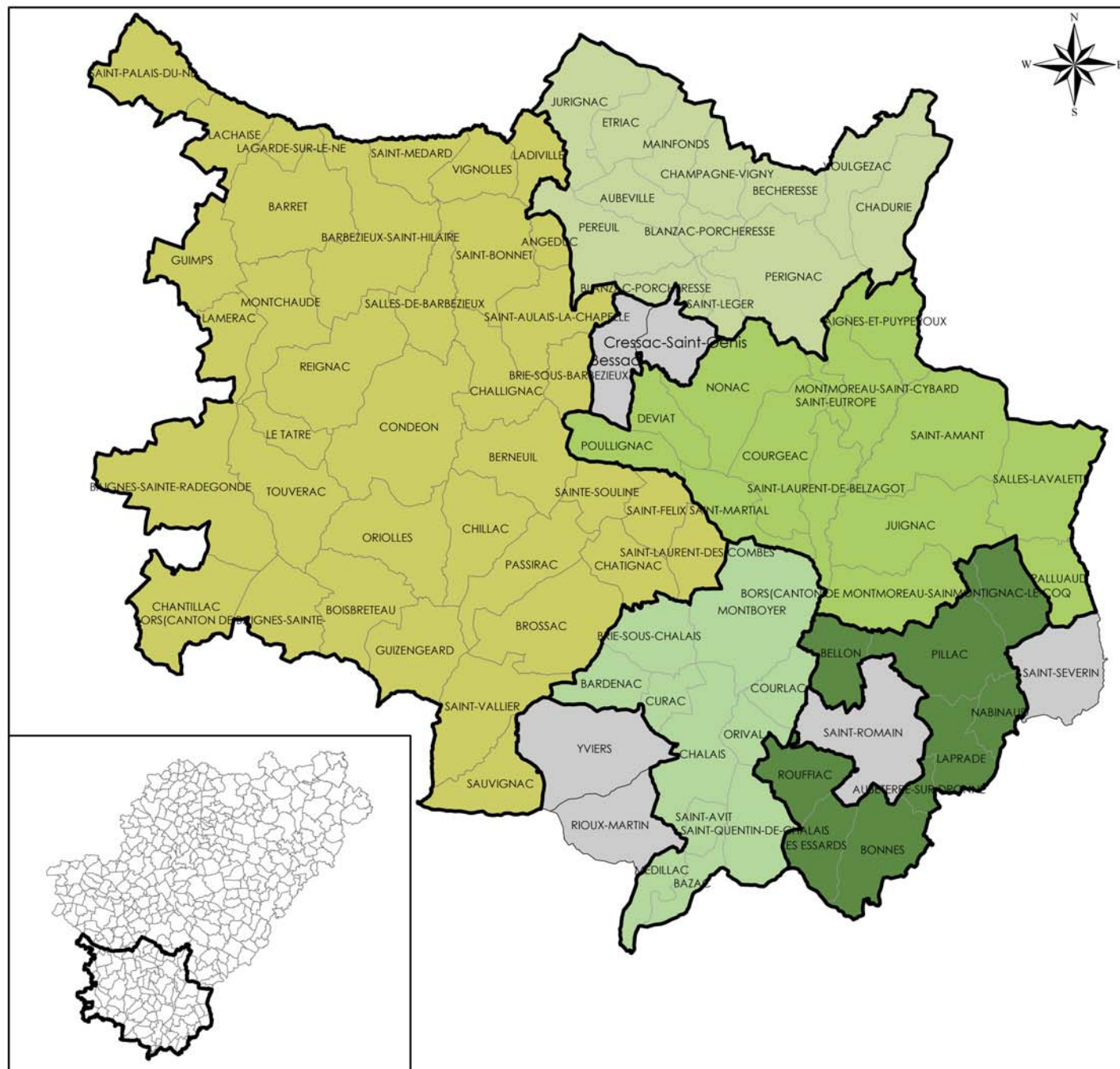
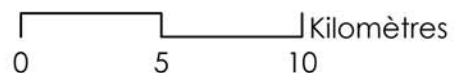
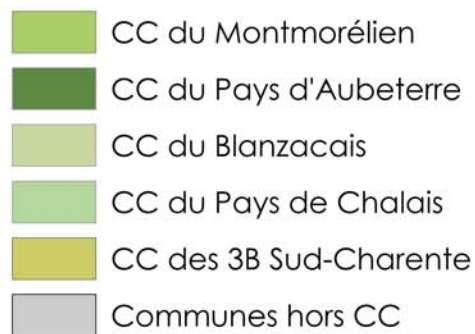
Composé de 89 communes, le Sud-Charente reste globalement rural et agricole malgré d'importantes mutations intervenues depuis une vingtaine d'années : tandis que la structure socio-agricole se recompose, de nouvelles populations continuent de s'installer.

Le Pays s'inscrit aujourd'hui dans un processus récent de métropolisation. Il est dorénavant soumis aux influences urbaines liées à la proximité de la métropole bordelaise, de l'agglomération d'Angoulême et, dans une moindre mesure, à celles des régions de Cognac et de Libourne.

Le Sud-Charente est à l'aube de profondes mutations : plusieurs projets d'envergure européenne s'apprêtent à voir le jour. C'est le cas de la Ligne à Grande Vitesse – Sud Europe Atlantique (LGV-SEA) dont la construction concerne de nombreuses communes sud-charentaises, de Plassac-Rouffiac, à Saint-Vallier en passant par Blanzac-Porcheresse et Brossac. Enfin, il est utile d'évoquer les projets de mise à 2x2 voies de la RN10.

Le terme «mutation» a ici un sens plus fort qu'ailleurs. Le paysage en est le premier réceptacle.

Source : Uh



I.2. Une terre d'écrivains...

Le Pays du Sud-Charente est le creuset d'une histoire culturelle riche marquée par la littérature et le mouvement romantique. Jacques Chardonne, né en 1884, écrit «Le bonheur de Barbezieux» en 1938. Il y dresse un éloge aux charmes de la province saintongeaise.

« J'ai appelé Barbezieux une terre de l'amitié. Elle n'est pas une imagination ; c'est pourquoi je ne pourrais la peindre. La lumière de Charente existe, sans pareille en France, même dans la Provence. Elle n'est pas traduisible en mots. Partout, on ne sait quoi d'ineffable baigne la nature ; l'homme aussi. »

Pierre Véry lui est né à Bellon, à la ferme du Couret en 1900. Son père est professeur de mathématiques et sa mère lui raconte des histoires merveilleuses. Il vit là ses douze premières années, entre Jules Verne et Thomas Mayne-Reid, Erckmann-Chatrian et Onésime Reclus. Ces paysages charentais formeront les décors de Pont Egaré, de Goupi-Mains rouges et des Métamorphoses.

Alfred de Vigny, figure du romantisme, contemporain de Victor Hugo et de Lamartine, a passé une grande partie de sa vie au Maine-Giraud sur la commune de Champagne-Vigny. Il est notamment l'auteur de « La mort du loup ».

Incontestablement, la fascination que les paysages du Sud-Charente exerce sur les visiteurs occasionnels et les intellectuels natifs d'ici ne date pas d'hier. La reconnaissance de cette douceur particulière du relief, de cette transparence de l'atmosphère remonte loin dans l'histoire.



Alfred de Vigny dessiné par Antoine Maurin en 1832

I.3. Le Sud-Charente, théâtre culturelle

Dans un autre domaine, celui des manifestations culturelles et sportives, le Sud-Charente met régulièrement en scène les atouts de son cadre de vie. L'écrin de ces événements est généralement celui de sites remarquables d'un point de vue esthétique :

- le jumping international de Chalais face au château des Talleyrand-Périgord ;
- le comice agricole au pied de Barbezieux ;
- la coupe d'Europe de montgolfières à Auberville et Mainfonds qui rend le Sud-Charente accessible depuis le ciel ;
- le festival romantique au milieu des vignes du blanzacais ;
- ...

Il s'agit à chaque fois d'occasions idéales d'offrir au regard des visiteurs et des habitants les charmes discrets de notre campagne.

II – DYNAMIQUES D'EVOLUTION

Les politiques de planification

Le document d'urbanisme est dans de nombreux cas la première expérience de conduite d'un projet de territoire à long terme et d'approche du paysage dans son ensemble. Ces démarches impliquent d'étendre la réflexion et de combiner les problématiques. Ainsi, et c'est souvent le cas, la détermination des secteurs constructibles d'une commune doit dépasser le simple questionnement de la capacité des réseaux et entrer dans un cadre moins aisément maîtrisable car se combinent alors d'autres enjeux parmi lesquelles les capacités financières de la collectivité, les équilibres environnementaux et les caractéristiques paysagères.

Bien que la notion de qualité paysagère reste pour le moins subjectif, plusieurs lois ont insisté sur la nécessité d'en intégrer les tenants et les aboutissants, Au final, un document d'urbanisme doit se saisir du paysage sous peine d'erreur manifeste d'appréciation et de recours contentieux.

Si l'on doit bien admettre une vertu des documents d'urbanisme, P.L.U. ou carte communale, c'est bien celle de conduire à une lecture croisée et contradictoire et des enjeux et des conséquences des choix qui sont opérés.

Le Pays du Sud-Charente reste sous-doté en document de ce type. Le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) s'applique donc indistinctement sans connaissance véritable des contextes locaux. En effet, là où le P.L.U. permet de négocier une déclinaison locale de la loi nationale, les communes qui font le choix de rester au R.N.U. se trouvent contraintes par l'application de contraintes hors-sol. En ce qui concerne les cartes communales qui sont des documents d'urbanisme d'une grande simplicité destinés aux communes qui connaissent un faible développement, si leur contenu est loin d'être satisfaisant, il n'en reste pas moins qu'elles sont l'occasion de mettre le pied à l'étrier de la gestion durable des territoires.

Notons enfin que le Sud-Charente est en voie de se trouver entouré de territoires intercommunaux dotés de Schémas de Cohérence Territoriale :

- le Grand Angoumois en passe de lancer la procédure vient de créer un syndicat mixte spécifiquement dédié;
- l'agglomération cognaçaise élabore toujours son Schéma Global d'Aménagement ;
- le pays du Libournais conduit actuellement les études devant conduire à l'approbation du ScoT avant 2013 ;
- l'agglomération bordelaise dotée d'un PLU intercommunal et d'un ScoT en cours.

Dans un contexte de concurrence exacerbée et de mise en compétitivité des territoires, la commune comme échelle pertinente de conduite des politiques territoriale semble être en voie de devenir une conception révolue. Entre réforme générale des politiques publiques et refonte des collectivités locales, la recherche de « la masse critique » (en terme de superficie, de population, d'équipements ou de stratégies économiques) s'érige en passage obligé.

La connaissance des pratiques en terme d'urbanisme réglementaire à l'échelle du Pays dSud-Charente pourrait permettre d'engager une démarche circonstanciée quant à la mise en oeuvre de ces procédures. Mais au-delà de la quantité de documents d'urbanisme, c'est la question des moyens que

l'on se donne pour assurer la qualité des dits documents (moyens, temps de réflexion). La charte paysagère a aussi pour objectif de contribuer à établir une charte de bonne pratique notamment en ce qui concerne :

- le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) ;
- les orientations spécifiques d'aménagement ;
- le zonage et le règlement d'urbanisme.

DROIT DES SOLS APPLICABLE

AU

20/10/2008

Charente-maritime

Deux-Sèvres

Vienne

Haute-Vienne

Dordogne



- POS APPROUVE (67)
- PLU APPROUVE (26)
- CARTE COMMUNALE APPROUVEE (21)

0 5 10
Km



DDE16/SH-AU

© IGN - BD CARTO ®

DOCUMENTS D'URBANISME EN COURS D'ETUDE

AU

20/10/2008

Charente-maritime

SIVOM Né et Blau

Deux-Sèvres

Vienne

Haute-Vienne

Dordogne

- ELABORATION PLU PRESCRITE (22)
- REVISION PLU PRESCRITE (37)
- PLU ARRETES (2)
- PLU SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE (7)
- ELABORATION CARTE COMMUNALE (46)
- CARTE COMMUNALE EN REVISION (2)

0 5 10
Km



DDE16/SUH-AU

© IGN - BD CARTO®

La construction neuve dans la période récente

Pour ce qui est de la construction neuve, son ralentissement reste très sensible en Charente depuis 2008, dans la poursuite des tendances déjà engagées dans ce département en particulier sur le logement collectif.

La baisse des autorisations de construire est la plus forte des quatre départements avec -22 %. Les programmes d'appartements qui avaient explosé de mi 2006 à mi 2007 du fait des sociétés de promotion immobilière, diminuent très fortement. Les autorisations de logements collectifs chutent à 400 logements en 2008 contre 850 en 2007 et 1 300 en 2006. La baisse du logement individuel reste dans la moyenne régionale.

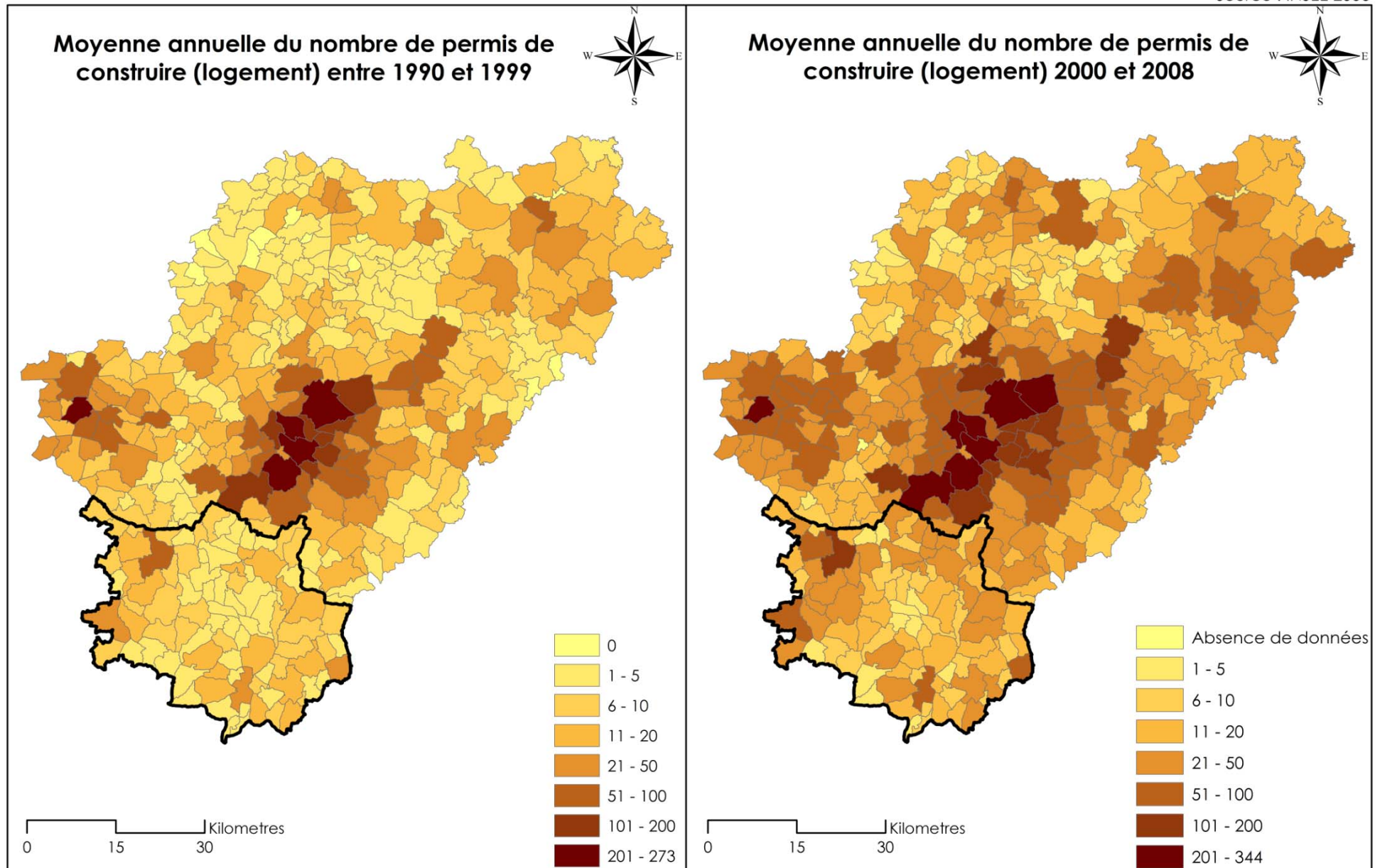
Il n'en reste pas moins que les années 2000 auront été les 10 années les plus « prolifiques » en ce qui concerne le nombre de constructions et la consommation d'espaces. Au final, l'urbanisation en Charente, et plus spécifiquement en Sud-Charente pour ce qui nous concerne, n'aura jamais été aussi « tentaculaire » que depuis la promulgation des loi Solidarité et Renouvellement Urbains en 2000 et Urbanisme et Habitat en 2003.

Il en résulte aujourd'hui un certain nombre d'incongruités visuelles et fonctionnelles auxquelles la charte souhaite apporter des solutions. D'ailleurs, de nombreux élus évoquent à mots à peine couverts les dérives du passé et souhaitent remettre un peu d'ordre dans les processus de désignation des terrains constructibles.

Pour conclure, on peut clairement affirmer que la maîtrise de l'urbanisme et des politiques d'urbanisation est essentielle en Sud-Charente pour conserver le sens des paysages. Définir les principes d'un nouvel urbanisme adaptés aux contraintes et aux enjeux locaux devient incontournable.

Pays Sud-Charente

Source : INSEE 2006



Les évolutions démographiques

Les résultats officiels du recensement de 2009 démontre une augmentation conséquente du chiffre de population. Avec 38032 habitants en 2006, le Pays dépasse le niveau de population de 1982.

Toutefois, ces statistiques ne doivent pas cacher les déséquilibres qui se mettent en place en ce qui concerne la répartition de la population par tranches d'âges : dans la plupart des cas, les communes connaissent une augmentation des tranches d'âges 40-49 ans et plus de 60 ans, et ce, au détriment des tranches d'âges 0-19 ans et 20-39 ans. Donc à moyen terme, l'équilibre démographique et le renouvellement de la population du Sud-Charente ne sont pas assurés.

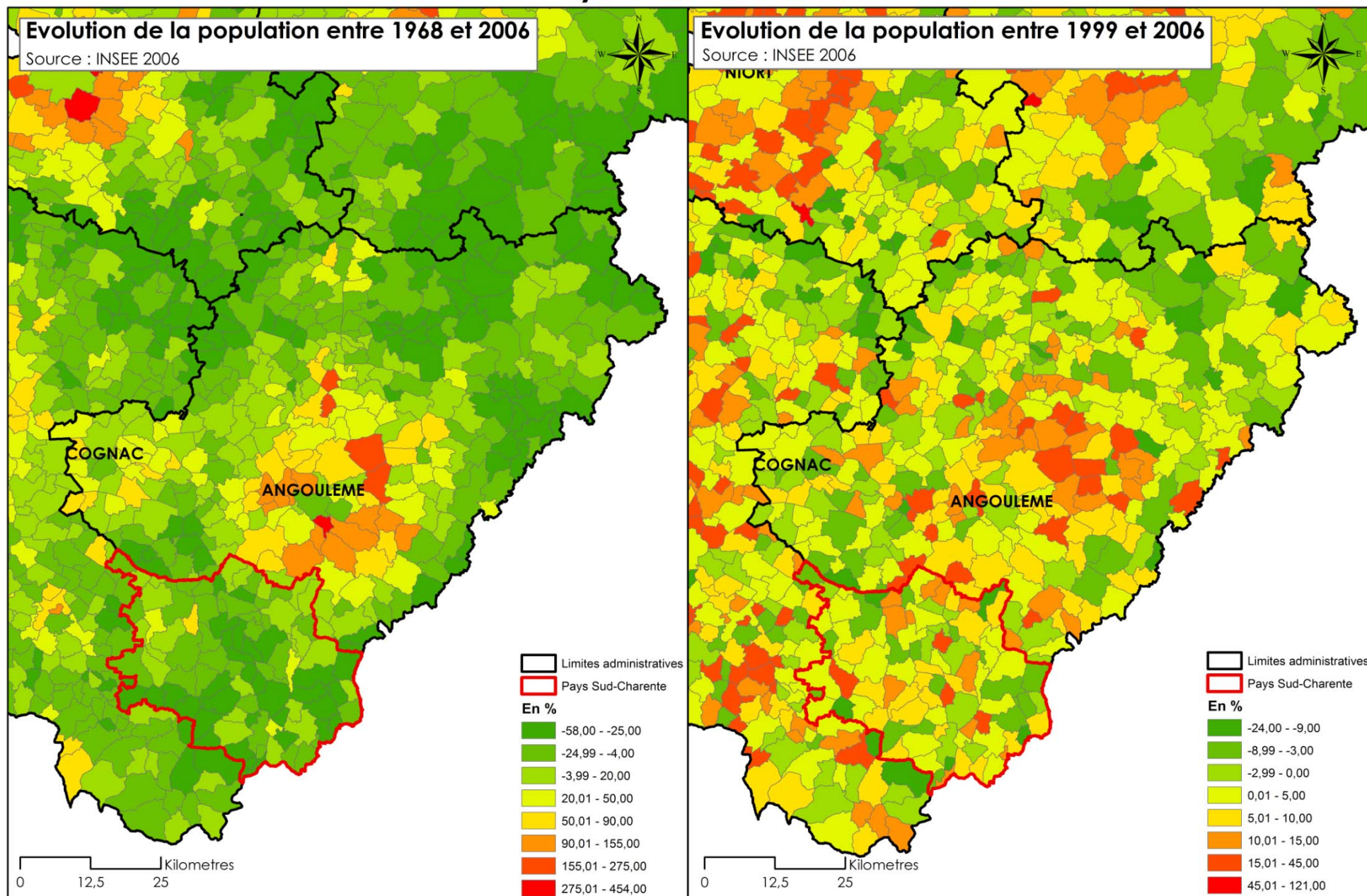
Alors même que le nombre de personnes par foyer et en baisse régulière depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la taille et le niveau de confort des constructions est en augmentation constante. Dans le même temps, les tailles des parcelles a fortement, les nouveaux accédants espérant profiter de l'espace, de l'air et des paysages qu'offre la campagne. On comprend dès lors que ces tendances ne sont pas sans impact sur le cadre de vie collectif, pas seulement du point de vue des paysages mais aussi en terme d'équipements, de transports,...

Le développement pavillonnaire de ces dernières années s'est réalisé sans prendre en compte le territoire qui le supporte et les tendances liées à l'évolution des structures familiales :

- une production de logements en décalage avec la structure matrimoniale de la population (phénomène croissant de familles monoparentales à la recherche de petits logements plus adaptés) ;
- des constructions dissociées de leur contexte sans recherche de lien avec le site qui les accueille.

Attirer et fixer une population nouvelle doit être un objectif concluant une réflexion sur les capacités réelles du territoire à l'intégrer. Il ne s'agit pas seulement de faire des prévisions mais de guider les choix par la prise en compte de contingences trop souvent évacuées comme par exemple le paysage.

Pays Sud-Charente



L'économie en Sud-Charente : des mutations profondes

Le territoire du Sud-Charente accueille de nombreuses zones d'activités principalement réparties sur les principaux axes routiers tels que la RN 10 et la RD 674. Ailleurs, les entreprises restent dispersées.

Dans la majeure partie des cas, les bâtiments économiques sont rejetés sur les entrées de villes ou de villages sans réflexion préalable sur l'inscription dans le site et la mise en valeur des abords. Le respect du site, la qualité de la configuration du ou des édifices, leur exposition sont généralement ignorés. Pourtant, l'image de marque est un concept économique central. Ces pratiques nuisent en définitive non seulement au site mais aussi au territoire dans son ensemble. Cet état de fait démontre une incapacité systématique à concilier dynamisme économique et préservation du cadre de vie. Les acteurs de l'économie locale ont pourtant un rôle à jouer dans la promotion et la valorisation du Sud-Charente.

Les activités liées à l'exploitation des ressources agronomiques des sols font la plus grande partie des paysages du Sud-Charente. Ainsi, les tendances au cours des dernières décennies ont été les suivantes suggérant des évolutions structurelles des formes paysagères :

- le recul spectaculaire de la vigne (perte de diversité paysagère) ;
- le développement des grandes cultures (standardisation des occupations du sol) ;
- l'enfrichement des parcelles les moins rentables ;
- le développement d'une pinède de production (évolution rapide des paysages liée aux cycles d'exploitation) ;
- l'ouragan Martin du 27 décembre 1999 : la mise à terre d'un paysage, d'une économie, un traumatisme toujours vif.

Le Sud-Charente et les grands projets d'infrastructures de transports

Le territoire du Sud-Charente est concerné par plusieurs projets de création ou de restructuration d'infrastructures :

- le doublement de la RN10 entre Vignolles et Jurignac et entre Chevenceaux (en Charente-Maritime) et Reignac ;
- le contournement de l'agglomération de Blanzac-Porcheresse ;
- la construction de la LGV-SEA qui entre dans le territoire sur la commune de Plassac-Rouffiac et en ressort à Saint-Vallier au Sud.

Ces prochaines réalisations ont souvent tendance à être considéré comme ds meurtrissures. Elles peuvent aussi être l'occasion de la mise en scène du territoire et d'une nouvelle attractivité.

III – ELEMENTS DE GEOGRAPHIE ET D'ECOLOGIE LOCALE

Les éléments que l'on va s'attacher à décrire dans les pages qui suivent doivent être compris comme la description du socle géographique à la base de la formation de tout paysage. La connaissance et la compréhension des combinaisons de ces différentes composantes fournit une grille de lecture sur les grandes caractéristiques de l'organisation du Sud-Charente. Elle permet aussi de mieux appréhender un certain nombre de tendances.

III.1. Topographie

Le pays Sud Charente présente un relief relativement marqué, avec de nombreuses vallées et têtes de bassins versants.

Altitudes

Les altitudes varient entre 22 mètres N.G.F. (Normes géographiques Françaises) sur la commune de Saint-Palais-du-Né, à l'extrémité Nord-Ouest du territoire, et 195 mètres NGF sur la commune de Chadurie, située au Nord-Est du Pays Sud-Charente. Les zones les plus basses correspondent aux vallées du Né (au Nord-Ouest du Pays) et de la Dronne (au Sud-Est), tandis que les plus hautes se trouvent à l'Est. Pour simplifier, on peut dire que les altitudes sont plus importantes au fur et à mesure que l'on glisse vers le Nord-Est.

Vallées

Les différentes vallées, dont les principales sont celles de la Dronne, du Né et de la Tude, sont très ouvertes. Ainsi, la Dronne présente une vaste plaine alluviale tandis que des cours d'eau plus modestes, comme le Lary, au Sud-Est du Pays, s'écoulent dans des vallées beaucoup plus étroites. Ensuite, un écheveau de vallons secs ou pérennes, plus ou moins évasés opèrent la liaison avec les crêtes.

Lignes de crête

Les vallées sont séparées les unes des autres par des lignes de crêtes bien marquées à partir desquelles se mettent en place de nombreuses vues panoramiques. Le territoire est partagé en deux par une ligne Est-Ouest qui matérialise la ligne de séparation des eaux entre le bassin versant de la Garonne et celui de la Charente.

Pentes

Les pentes sont également plus ou moins fortes selon les secteurs. On notera, en particulier un relief plus doux au Nord-Est vers la partie aval de la vallée du Né alors qu'il est de plus en plus marqué à l'Est à l'approche de la Dordogne.

Caractéristiques sommaires par ensemble paysager

les paysages de collines et vallées sont les plus vallonnés du Pays Sud-Charente. Les paysages de landes et de bois présentent également des dénivelés relativement importants quoique les pentes deviennent plus douces vers l'Ouest. Les paysages de la vigne présentent les altitudes les plus basses et la topographie la moins prononcée.

III.2. Hydrographie

Bassins versants et cours d'eau principaux

On distingue deux grands bassins versants répartis de part et d'autre d'une ligne imaginaire Guizangeard / Aignes-et-Puypéroux : Au Nord, les eaux s'écoulent vers La Charente, et au Sud elles se dirigent vers L'Isle, affluent de la Dordogne.

Ces deux bassins versants sont plus vastes que le territoire du Pays Sud Charente, au sein duquel on peut définir des bassins secondaires ainsi que d'autres sous-bassins versants.

<i>Bassins versants principaux</i>	<i>Sous-bassins versants</i>	<i>Cours d'eau principaux du bassin versant s'écoulant dans le Pays Sud-Charente</i>
La Charente	Le Né	Le Né, L'Arce, La Maury, Le Beau, Le Condéon, L'Ecluy
	La Seugne	Le Trèfle, Le Pharaon, Le Tâtre
	La Charente amont	La Boëme
L'Isle	La Lary	Le Lary, Le Palais
	La Dronne	La Dronne, La Tude, La Lizonne, La Viveronne, L'Auzonne

Inondations

Ces cours d'eau sont pratiquement tous concernés par le risque d'inondation cartographié dans l'Atlas des Zones Inondables de Charente (A.Z.I.).

Caractéristiques sommaires par ensemble paysager

les paysages de collines et vallées sont traversés par la ligne de partage des eaux entre La Charente, au Nord, et L'Isle, au Sud. Le bassin versant de La Dronne est le plus important du secteur, avec notamment les rivières de La Dronne en limite Sud du Pays, de La Lizonne à l'Est et de La Tude. Par ailleurs, de nombreux plans d'eau sont répartis sur les flancs des collines ou au niveau des fonds de talweg à proximité des têtes de bassins versants.

Les cours d'eau des paysages de bois et de landes sont aussi concernés par la ligne de crête séparant les bassins versants de La Charente et de L'Isle. Au Nord, les vallées appartiennent pour la plupart au sous-bassin versant de La Seugne, avec les cours d'eau affluents du Tâtre et du Pharaon. Au Sud, un autre sous-bassin se dessine : celui du Lary. Ici encore, de nombreuses retenues collinaires ont été construites ; elles ont un impact paysager important (digues nues).

Enfin, les paysages de la vigne se trouvent inclus dans le bassin versant de La Charente : les cours d'eau principaux (L'Arce, La Maury, Le Beau, Le Condéon, L'Ecluy) prennent naissance sur les hauteurs des collines du Montmorélien et de la Double Saintongeaise puis traversent la champagne viticole pour rejoindre Le Né, en limite Nord du Pays Sud-Charente

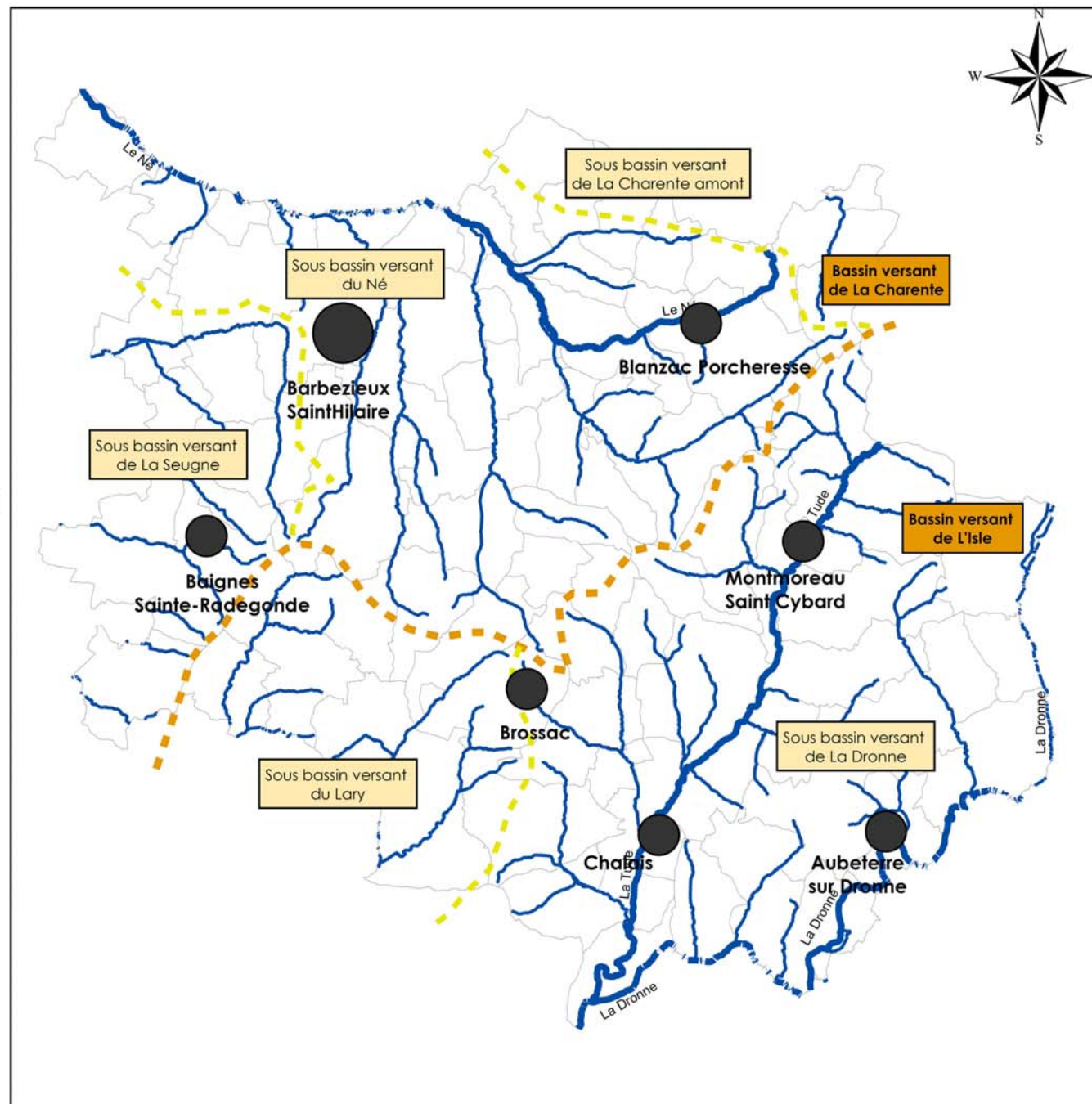
Pays Sud Charente

Réseau hydrographique et bassins versants

Source : BD Carthage

- Limites communales
- Rivières principales (La Tude, La Dronne, Le Né)
- Affluents
- Bassins versants (Charente et Isle)
- Sous-bassins versants

0 5 10 Kilometres



III.3. Géologie - Pédologie

Géologie

D'après le schéma structural régional établi par le B.R.G.M., deux grands types de formations Secondaire et Tertiaires sont identifiables sur le territoire du Pays Sud-Charente.

Les formations Tertiaires correspondent à d'anciens bassins sédimentaires, composés pour l'essentiel de sables et d'argiles. Elles se trouvent en partie Ouest / Sud-Ouest du Pays Sud-Charente, ainsi qu'au niveau des massifs situés au Nord Est du territoire.

Les formations du Secondaire (Turonien et Sénonien) de calcaire sont identifiées sur tout le reste du Pays, en particulier au Nord et au cœur du territoire.

Par ailleurs, le Pays Sud Charente est marqué par des plis orientés Nord-Ouest / Sud-Est. En particulier, sont identifiés l'anticlinal de Chalais, et le synclinal de Saintes-Barbezieux.

Pédologie

L'IGCS (programme d'Inventaire, Gestion et Conservation des Sols) renseigne également sur les pédopaysages présents sur le territoire. Trois types de sols sont ainsi référencés sur le Pays :

- les collines calcaires, présentent des sols argileux calcaires, plus ou moins profonds, sur craie et couvrent environ les deux tiers du Pays, essentiellement le Nord ainsi qu'une diagonale Nord-Ouest / Sud-Est ;
- les terres de Doucins, correspondent à des sols sablo-limoneux, moyennement profonds, hydromorphes, sur argile ou argile sableuse compacte. On les retrouve au Sud-Ouest ainsi que sur les hauteurs du Nord-Est ;
- les vallées et terrasses alluviales comportent des sols de texture variable, calcaire, à nappe plus ou moins profonde. Elles suivent les cours d'eau principaux comme le Né, La Dronne ou La Tude .

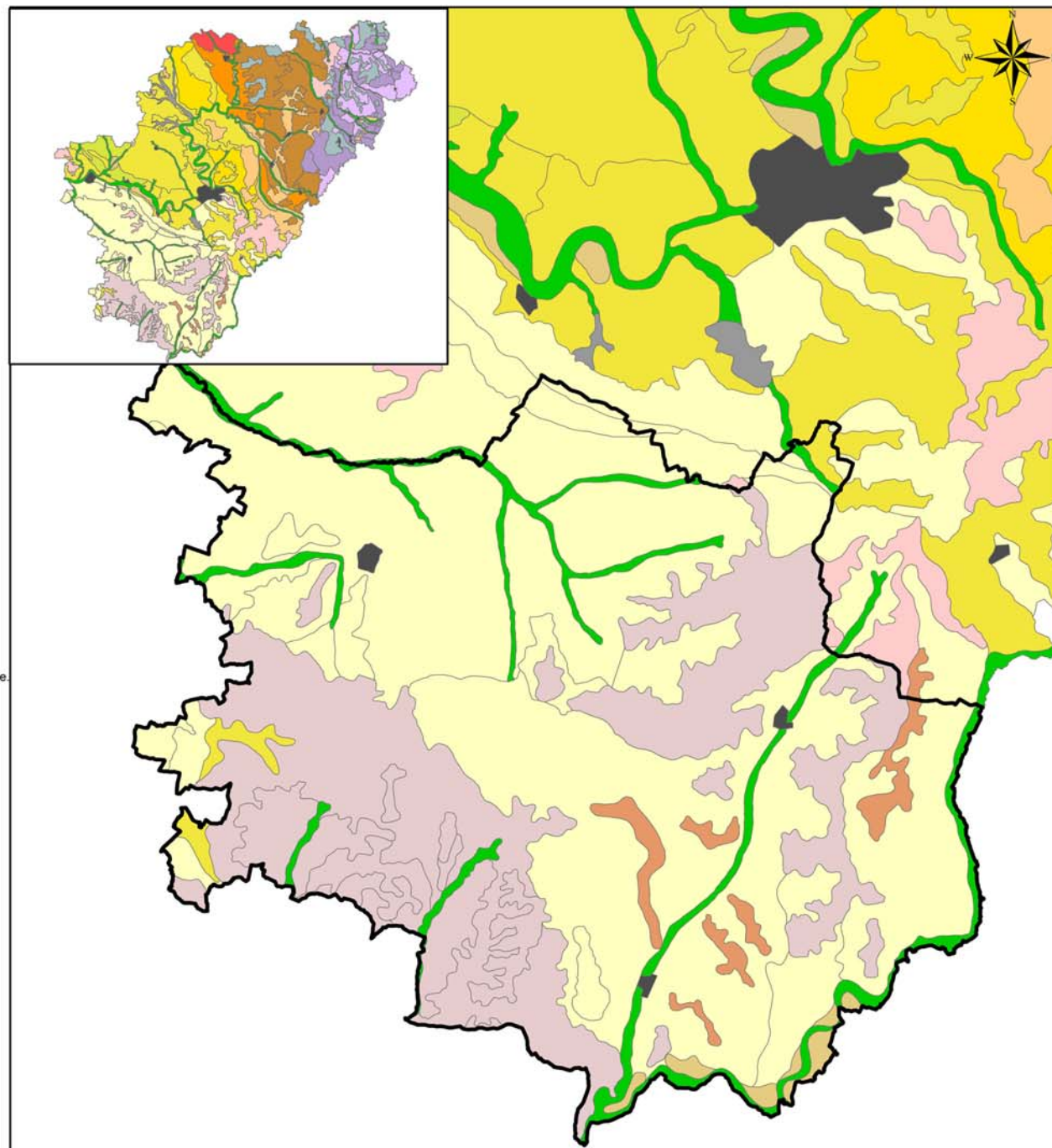
Pays Sud Charente

Pédo-paysages

Source : IGCS Poitou-Charentes : CRA PC, IAAT, INRA

-  Agglomération
-  sol argileux calcaires, plus ou moins profonds, sur craie.
-  sol argileux localement sableux, calcaire, peu à moyennement profond.
-  sol argileux, peu profond, calcaire ou calcique sur calcaire dur.
-  sol argileux, peu profond, calcaire sur craie dure.
-  sol argileux, peu profonds, calcaire ou saturé, hydromorphe sur calcaire.
-  sol argileux, moyennement profond, calcaire sur craie tendre.
-  sol argilo-limoneux, profond, calcaire, hydromorphe, à nappe plus ou moins profonde.
-  sol de texture variable, calcaire à nappe plus ou moins profonde.
-  sol limoneux, profond, acide, hydromorphe sur argile verdâtre.
-  sol limono-sableux, profond, acide, à nombreux galets de quartz, hydromorphe.
-  sol limono-sableux, profonds, plus ou moins hydromorphe sur argile.
-  sol sablo-limoneux, moyennement profond, hydromorphe, sur argile ou argile sableuse compacte.
-  sol sablo-limoneux, moyennement profonds, peu hydromorphe sur argile sableuse.

0 5 10 Kilomètres





Affleurements d'argiles à Juignac



Terres de champagne (terres brunes)



Affleurements d'argiles et de sables à Reignac



Terres à moellons vers Salles-Lavalette

III.4. Occupations du sol

Le Pays Sud-Charente regroupe à la fois des secteurs de vignobles, de forêt et de polyculture.

Sur l'ensemble du territoire, les prairies (3%) se trouvent essentiellement dans les vallées. Les autres types d'occupation du sol sont diversement répartis dans les trois ensembles paysagers.

Les paysages de la vigne sont marqués par l'importance de terres arables (74%) et de la vigne (13%). Les paysages de collines et vallées présentent également de nombreuses terres arables (73%) mais très peu de vignes (moins de 1%). Les boisements y sont majoritairement feuillus (15%). Les paysages de landes et de bois sont quant à eux caractérisés par la variété des essences (conifères et feuillus). Cette entité comporte également plusieurs carrières d'extraction à ciel ouvert.

Entre 2000 et 2006, seulement 2% du territoire a changé d'occupation du sol. Il s'agit pour l'essentiel de modifications liées à l'exploitation des forêts (91%) par le jeu des coupes ou replantations. La tempête de 1999 a occasionné de nombreux dommages dans les forêts de conifères. Aujourd'hui, seulement 50% des parcelles endommagées ont été nettoyées et / ou replantées. Il persiste donc encore de nombreuses parcelles morcelées non entretenues, en particulier dans la Double saintongeaise. Cette absence d'entretien augmente le risque d'incendie, de développement de maladies ou de prolifération de parasites. Cette situation d'abandon conduit à un vieillissement de l'ensemble du peuplement qui participe à la généralisation des coupes rases. On peut également noter une légère progression de la forêt sur les terres agricoles : 4% des changements d'occupation correspondent à des plantations de forêts.

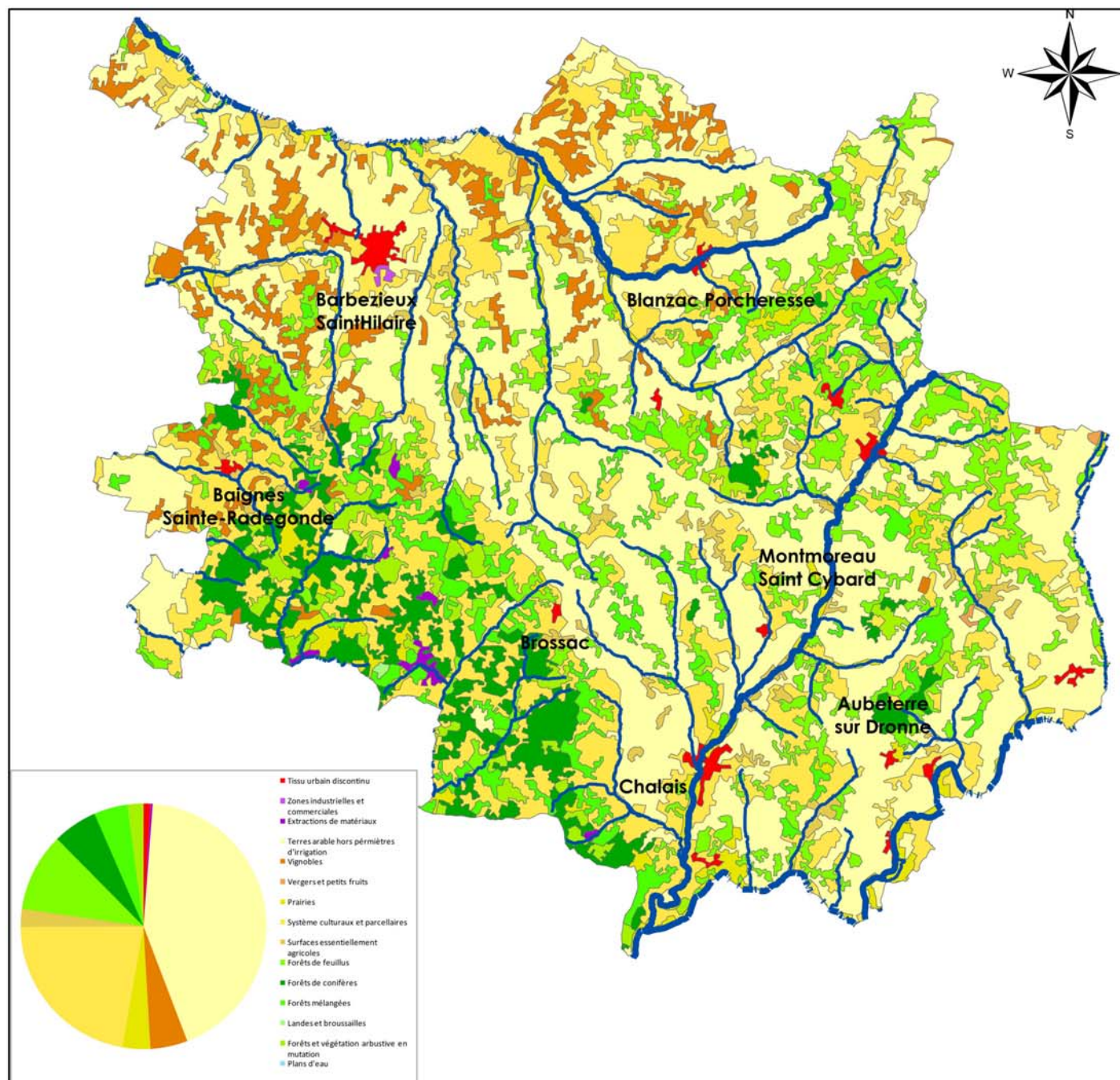
Pays Sud-Charente

Carte d'occupation des sols

Source : IFEN / Corine Land Cover 2006

- Rivières principales (La Tude, La Dronne, Le Né)
- Autres rivières
- 112 Tissu urbain discontinu
- 121 Zones industrielles et commerciales
- 131 Extractions de matériaux
- 211 Terre arable hors périmètres d'irrigation
- 221 Vignobles
- 222 Vergers et petits fruits
- 231 Prairies
- 242 Système culturaux et parcellaires complexes
- 243 Surfaces essentielles agricoles
- 311 Forêts de feuillus
- 312 Forêts de conifères
- 313 Forêts mélangées
- 322 Landes et broussailles
- 324 Forêts et végétation arbustive en mutation
- 512 Plans d'eau

0 5 10 Kilomètres



III.5. Biodiversité

Les zonages de protection du milieu naturel

Le réseau Natura 2000

Du cercle arctique aux eaux baignées de soleil de la Méditerranée, des côtes atlantiques fouettées par le vent aux sommets alpins, l'Europe offre un large éventail de paysages. Dans ces forêts, prairies, marécages, le long des côtes dentelées, des roches escarpées, vivent une faune et une flore diversifiées et riches de multiples espèces.

Depuis plus d'un siècle, l'intensification de l'agriculture, le développement urbain, la croissance des infrastructures et du maillage des voies de communication ont entraîné une fragmentation et une perte de la diversité biologique qui fait la richesse du continent européen.

Natura 2000 est né de la volonté de maintenir cette biodiversité tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites désignés. Aujourd'hui, fort de 25000 sites, le réseau Natura 2000 participe activement à la préservations des habitats naturels et des espèces sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne (des 25).

De par la diversité de ses paysages et la richesse de la faune et de la flore qu'ils abritent, la France joue un rôle important dans la construction de ce réseau européen. Avec plus de 1700 sites, le réseau national de Natura 2000 couvre 12,4% de la superficie de la France.

En ce début de XXIème siècle, l'avènement du réseau Natura 2000 participe au rapprochement des peuples européens par la préservation de leur patrimoine écologique commun.

Avec pour double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires, l'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques appelé Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Le réseau Natura 2000 est composé de deux types de sites : Les Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), dans le cadre de la directive Oiseaux, et les Sites d'Intérêt Communautaire (S.I.C.), dans le cadre de la directive Habitats.

Sur le Pays Sud-Charente, aucune Z.P.S. n'a été recensée. Par contre on dénombre 9 S.I.C :

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>
FR 5400417	Vallée du Né
FR 5400422	Landes de Touvérac St-Vallier
FR 5402008	Haute vallée de la Seugne
FR 5402009	Vallée de la Charente
FR 5402010	Vallée du Lary et du Palais
FR 7200662	Vallée de la Dronne de Brantôme à l'embouchure
FR 7200663	Vallée de la Nizonne
FR 5400419	Vallée de la Tude
FR 5400420	Coteaux du Montmorélien

Ces espaces protégés correspondent aux principales vallées du secteur. Landes, bois, plateau et coteaux calcaires accueillent aussi une flore et une riches parfois protégés.

La D.R.E.A.L. Poitou-Charentes(Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) renseigne sur les caractéristiques des différents sites Natura 2000,

La vallée du Né (SIC n° FR 5400417 et ZNIEFF 2 n°540120011) est un vaste ensemble alluvial s'étirant sur plus de 50 kilomètres et comprenant le réseau formé par la vallée du Né ainsi que plusieurs petits affluents secondaires (le Collinaud, le Beau, le Gabout et le Condéon). L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. Le site abrite aussi certains des habitats représentatifs de ce type d'écosystème en région de plaine atlantique : cours d'eau à faible débit mais sujets à des crues hivernales ou printanières, linéaires ou bosquets de forêt alluviale à Aulne et Frêne, peuplements d'hélophytes rivulaires, mégaphorbiaies, prairies plus ou moins humides et cultures céréalières. Bien que certains de ces habitats soient considérés comme menacés en Europe - voire même prioritaires pour certains (aulnaie-frênaie alluviale) - c'est surtout par la présence de certaines espèces rares et menacées que le site possède une valeur communautaire (vison d'Europe, divers chiroptères et plusieurs amphibiens tels que le triton crêté) ;

Les landes de Touvérac (SIC n° FR 5402010, site inscrit n°SI.67, ZNIEFF 1 n°540003499, 540003070, 540003079, 540003098, 540003100, 540015642, 540120009, 540120082 et ZNIEFF 2 n°540120113) correspondent à un secteur de la Double charentaise, vaste région naturelle caractérisée par ses sols sablo-argileux acides (dépôts tertiaires continentaux) et son importante couverture boisée. Cet ensemble à dominante forestière abrite de nombreux habitats remarquables dont plusieurs sont considérés comme menacés dans toute l'Europe de l'Ouest : landes sèches ou mésophiles à bruyère ciliée, landes

tourbeuses à bruyère à 4 angles, tourbières acides à droséras, pelouses calcifuges, étangs méso-oligotrophes, fourrés à piment royal, aulnaies tourbeuses à osmonde royale, ruisselets à courant rapide, etc. Outre ces habitats remarquables, le site héberge également un certain nombre d'espèces animales rares ou menacées qui renforcent son intérêt communautaire : Loutre, Vison d'Europe, Cistude, chauves-souris, etc. Le site a par ailleurs déjà été inventorié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (plusieurs ZNIEFF distinctes) en raison des éléments patrimoniaux signalés ci-dessus (4 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, 33 espèces animales menacées, etc.)

La haute vallée de La Seugne (SIC n° FR 5402008 et ZNIEFF 2 n°540120112) correspond au vaste complexe alluvial du bassin amont de la rivière Seugne, incluant le chevelu de ses principaux affluents comme le Médoc, le Trèfle, le Tâtre, la Rochette, la Maine et le Tort. L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de vison d'Europe. Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau mésotrophes associant des milieux variés : cours d'eau lent à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés ; rivière à courant rapide et eaux bien oxygénés ; boisements hygrophiles linéaires ou en bosquet ; peuplements riverains de grandes hélophytes ; prairies méso-hygrophiles inondables ; cultures. Plusieurs espèces et habitats d'intérêt communautaire, dont certains prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Rosalie des Alpes) fréquentent la zone. C'est par exemple le cas de la loutre, du Grand Rhinolophe, de deux espèces de poissons ainsi que trois espèces d'insectes particulièrement menacés à l'échelle européenne.

La vallée de La Charente (SIC n° FR 5402009 et ZNIEFF 2 n° 540120111) comprend le lit majeur de la Charente et certains de ses affluents – la Soloire, la Boême, l'Echelle. L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. Il associe sur plus d'une trentaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières du fleuve : prairies humides inondables à Gratiola officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne. La vallée de la Boême s'élargit dans un secteur tourbeux, autrefois exploité en tourbière particulièrement riche au plan faunistique et floristique.

La vallée du Lary et du Palais (SIC n° FR 5400422, site inscrit n°SI.67, ZNIEFF 1 n°540003098, 540120082 et ZNIEFF 2 n°540120113) correspond à un ensemble de vallées oligo-mésotrophes se jetant dans l'Isle et traversant les sables tertiaires de la Haute-Saintonge Boisée. L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. La proximité des secteurs amonts du Lary et du Palais avec des cours d'eau du bassin de la Charente (Trèfle) joue d'ailleurs un rôle majeur pour cette espèce en permettant des échanges d'animaux entre ces deux bassins alluviaux (corridor de déplacement et de colonisation). Ces vallées associent des milieux variés : cours d'eau lent à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés ; rivière à courant rapide et eaux bien oxygénés ; boisements hygrophiles linéaires ou en bosquet ; peuplements riverains de grands hélophytes ; prairies méso-hygrophiles inondables ; bas-marais alcalins ou acides, cultures. Plusieurs autres espèces et habitats d'intérêt communautaire, dont certains prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Rosalie des Alpes) fréquentent la zone. C'est par exemple le cas de la loutre, du Murin de Bechstein, de la Cistude d'Europe, de la Lamproie de Planer, du Toxostome et de plusieurs espèces d'invertébrés.

La vallée de La Dronne de Brantôme à l'embouchure (SIC n° FR 7200662, sites n° SC 25, SI 28, SI 29, SI 30, SI 31 et ZNIEFF 2 n° 540120099) constitue un site comprenant la plus grande partie du cours de la Dronne depuis la proximité de ses sources jusqu'à sa confluence avec la Dordogne (région Aquitaine). Il s'agit d'une rivière de plaine présentant diverses caractéristiques écologiques remarquables tant au niveau de son lit mineur que de son lit majeur : eaux encore de bonne qualité, à riche faune piscicole (fortes potentialités pour les poissons migrateurs) bordées de prairies humides plus ou moins vastes alternant avec des bosquets ou des linéaires de forêt alluviale à aulne et frêne. Le site abrite plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire, certains considérés même comme prioritaires (aulnaie-frênaie alluviale, Vison d'Europe, Râle des genêts, Lamproie de Planer etc...).

La vallée de la Nizonne (SIC n° FR 7200663, ZNIEFF 1 n° 540003487 et ZNIEFF 2 n° 540120099) comprend l'ensemble du cours de la Nizonne se prolonge vers

l'amont et vers l'aval dans le département de la Dordogne (région Aquitaine), jusqu'à sa confluence avec la Dronne (bassin de la Garonne). Il s'agit d'une petite rivière de plaine, à eaux de bonne qualité, dont le lit majeur présente un échantillon typique des milieux caractéristiques des petites vallées alluviales centre-atlantiques : prairies hygrophiles, cours d'eau se divisant en de nombreux bras morts ou vifs isolant des îles boisées, ripisylve à aulne et frêne, cultures et, localement (sud de Gurat), tourbières et marais alcalins parsemés de nombreux étangs résultant d'une ancienne extraction locale de la tourbe. Beaucoup de ces habitats, ainsi que plusieurs espèces animales et végétales qui y ont trouvé refuge, sont considérés comme gravement menacés aujourd'hui dans toute l'Europe de l'Ouest et confèrent au site une importance communautaire : mammifères tels que le vison d'Europe, oiseaux (divers rapaces), amphibiens, insectes, etc.

La vallée de la Tude (SIC n° FR 5400419, APB n° 16AR05, ZNIEFF 1 n° 540003080, 540003083, 540007651 et ZNIEFF 2 n° 540120099, 540120102) comprend une partie de la haute vallée de la Tude et du réseau hydrographique constitué par plusieurs petits affluents secondaires (la Gace et la Velonde, notamment), et forme un petit ensemble alluvial coulant sur des calcaires tendres du Crétacé. L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. On y retrouve aussi divers biotopes caractéristiques des petites rivières de plaines atlantiques sur terrains sédimentaires : cours d'eau à faible débit, quoique à courant localement assez rapide, à eaux de bonne qualité, bordés d'une ripisylve généralement linéaire à Aulne et Frêne et de prairies plus ou moins hygrophiles à fritillaire pintade et orchis à fleurs lâches, de gestion souvent peu intensive (prairies de fauche peu ou non amendées), pouvant évoluer localement en cas d'abandon vers des mégaphorbiaies. Bien que certains de ces habitats soient considérés comme menacés en Europe - voire même prioritaires pour certains (aulnaie-frênaie alluviale) - c'est surtout par la présence de certaines espèces rares et menacées que le site possède une valeur communautaire (vison d'Europe, divers chiroptères, écrevisse à pieds blancs, etc.)

Les Coteaux du Montmorélien (SIC n° FR 5400420, APB n° 16AR05, ZNIEFF 1 n° 540003498, 540003080, et ZNIEFF 2 n° 540120102) correspondent à un ensemble très éclaté d'une quarantaine de coteaux sur calcaires marneux ou crayeux du Crétacé supérieur, disséminés dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres et séparés par de vastes étendues cultivées (polyculture) ou boisées. L'essentiel de leur surface est occupé par des pelouses calcicoles xéro-thermophiles remarquables par leur richesse et leur diversité en espèces d'orchidées (plus de 30 taxons en tout, avec plusieurs sites possédant au moins 20 espèces différentes) et constituant des associations végétales originales et précieuses (certaines sont endémiques de cette région). L'essentiel de ces habitats de pelouses sèches est considéré comme menacé et prioritaire en Europe et confère au site une valeur communautaire.

Les Arrêtés de Protection du Biotope (APB)

Il existe deux A.P.B. sur le Pays Sud-Charente, et plus particulièrement dans l'entité paysagère des collines du Montmorélien, qui concernent des pelouses, prairies, bois et marais.

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Milieus protégés</i>	<i>Communes concernées</i>
16 AR 01	La Chaume	Pelouse	Juignac
16 AR 05	Tourbières et pelouses calcaires de « Chez Verdu »	Pelouse, prairie, marais	St-Amant-de-Montmoreau

Les zonages d'inventaire

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Il existe 28 ZNIEFF de type 1 et 6 ZNIEFF de type 2 sur le territoire du Pays Sud Charente. De taille relativement réduite, les ZNIEFF de type 1 concernent des coteaux calcaires, landes, tourbières bois et mares. Les ZNIEFF de type 2, plus étendues correspondent aux principales vallées et aux coteaux du Montmorélien.

<i>ZNIEFF de type 1</i>	
<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>
540003210	Coteau de Puycaillon
540003482	Coteau des Fosses
540003484	Carrière du rocher
540003487	Tourbières de Vendoire
540003488	Coteau de la grande Métairie
540003498	Coteau de Chez Chauvaud
540003499	Landes de St-Vallier
540003070	Landes de Touverac
540003071	Coteau de Chez Gallais
540003079	Etangs de la Rode
540003080	Les Chaumes de Boulicat
540003083	Landes de Lafaitau
540003092	Coteau de la Rivière
540003098	Le Pinier
540003100	Bois de Chantemerle
540003106	Coteau de la Grand-Font
540004413	Chaumes de Nanteuillet
540004414	Bois et Landes de St-Romain
540007651	Landes de Bois Rond
540007652	Landes de la Croix de la Motte
540007636	Coteau de Chez Braud

540007647	Bois Beaussez
540015642	Bois et étang de St-Maigrin
540120009	Ruisseau des Marais
540120036	Etang de Montchoix
540120033	Bois des Maîtres Jacques
540120082	Bois de Creusat
540120093	Mares de Bonneteau

<i>ZNIEFF de type 2</i>	
<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>
540120099	Vallées de la Nizonne, de la Tude et de la Dronne en Poitou-Charentes
540120102	Coteaux du Montmorélien
540120111	Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents
540120112	Haute vallée de la Seugne
540120113	Vallées du Palais et du Lary
540120011	Vallée du Né et ses affluents

Les sites inscrits et classés

On dénombre 10 sites inscrits et 9 sites classés, qui présentent « un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire », selon la loi du 2 mai 1930. La plupart concernent des bâtiments (moulins, hameaux, monastères, églises, châteaux,...).

Numéro <i>(SI : site inscrit, SC : site classé)</i>	Nom	Communes concernées	
SI.21	Moulin de Justice	St-Palais-du-Né	
SI.22	Hameau Chaussades	Reignac	Le Tâtre
SI.23	Monastère	Aignes-et-Puypéroux	
SI.24	Château, parc et allée de Maumont	Juignac	
SI.25	Abords de l'église	St-Amant	
SI.26	Domaine de Lersé	Pérignac	
SI.28	Village de Puychaud	Les Essards	
SI.29	Aubeterre-sur-Dronne	Aubeterre-sur-Dronne	
SI.30	La vallée de la Dronne	Aubeterre-sur-Dronne	
SI.31	Moulin	Bonnes	
SC.19	Domaine de la Faye	Deviat	
SC.20	Place de l'église	Nonac	
SC.21	Allées du château	Aignes-et-Puypéroux	
SC.22	Eglise	St Amant	
SC.24	La Motte à Coyron	Brie-Bardenac	
SC.25	Vieux moulin de Puychaud	Les Essards	

SC.26	Clarisses	Aubeterre-sur-Dronne
SC.27	Château	Aubeterre-sur-Dronne
SC.28	Place Barbecane	Aubeterre-sur-Dronne

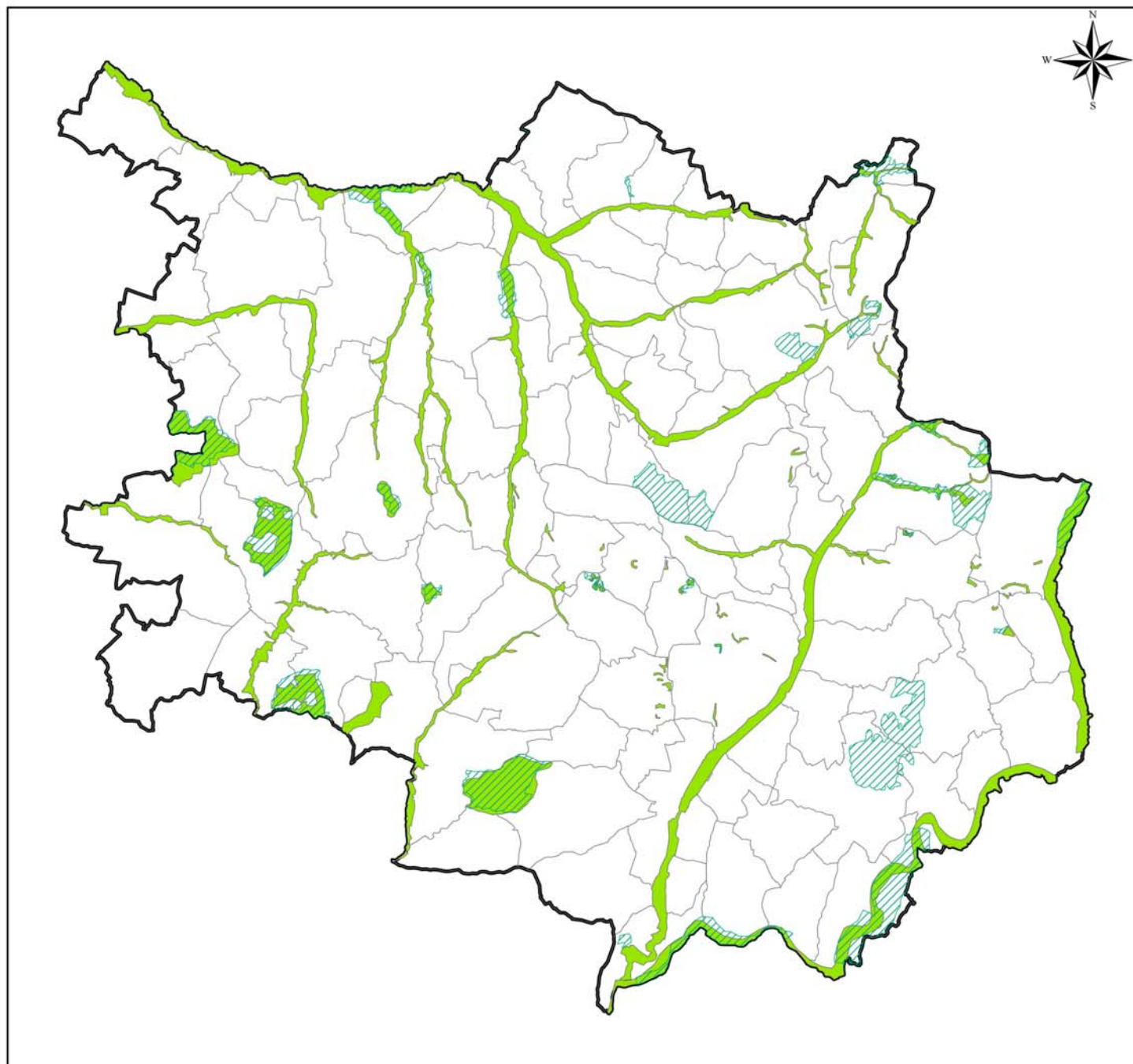
Pays Sud Charente

Inventaires et protections

Source : DREAL Poitou-Charentes

-  Limites communales
-  ZNIEFF type 1
-  Natura 2000
-  Arrêté Préfectoral de Biotopie

0 5 10 Kilometres

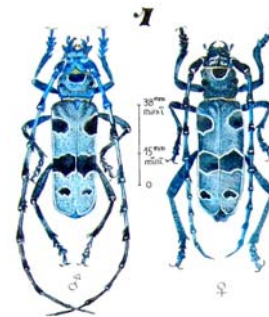




Vison d'Europe (Mustela Lutreola)



Loutre (Lutra Lutra)



Rosalie des Alpes (Rosalia alpina)



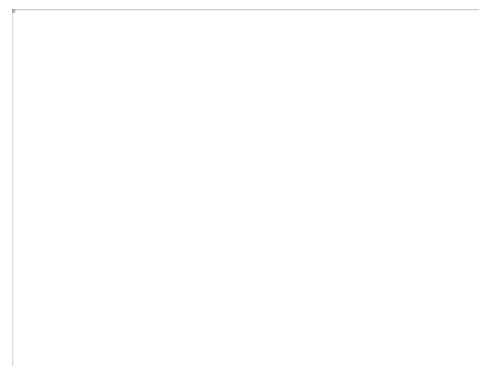
Râle des genêts (Crex crex)



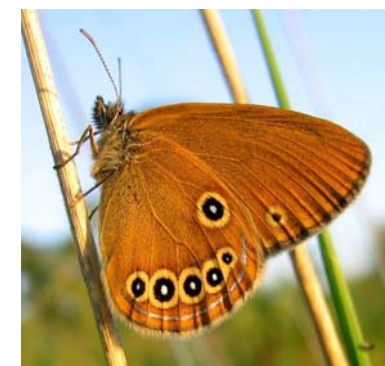
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)



Triton crêté (Triturus cristatus)



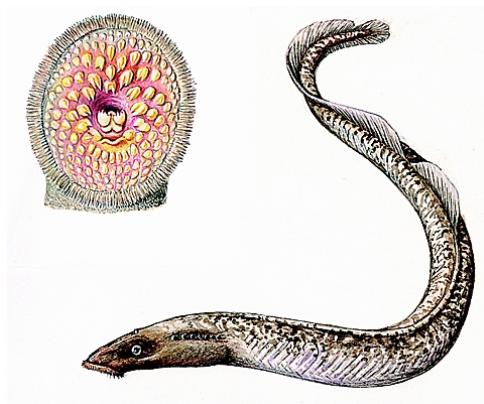
Cistude d'Europe (Emys orbicularis)



Fadet des laïches (Coenonympha oedippus)



Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)



Lamproie de Planer (Lampetra planeri)



Fritillaire pintade
(*Fritillaria meleagris*)



Angélique à fruits variables
(*Angelica heterocarpa*)



Orchis à fleurs lâches
(*Anacamptis laxiflora*)



Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)



frêne commun
(*Fraxinus excelsior*)



Drosera intermédia



Orchis abeille (*Ophrys apifera*)



Piment Royal (*Myrica Gale*)

La biodiversité en dehors des secteurs protégés

Forêts et fermeture du milieu

Les forêts recèlent un intérêt écologique certain : elles abritent de nombreuses espèces végétales et animales. Cependant, leur développement peut également se faire aux dépens d'autres milieux riches comme les prairies ou les landes. La déprise agricole peut conduire à une mutation d'occupation du sol notamment par la diminution du pâturage, le développement d'espèces arbustives puis ligneuses, la fermeture du milieu, la disparition d'espèces et au final une perte de biodiversité.

Les secteurs boisés relictuels

Les secteurs boisés relictuels et les haies constituent aussi des richesses d'un point de vue environnementales : il s'agit de corridors écologiques permettant aux animaux de se déplacer d'une vallée à l'autre, d'un site à l'autre. Ils constituent notamment des liens (abri, nourrissage,...) entre des affluents pouvant « alimenter » des bassins versants différents, souvent isolés par des routes ou des espaces urbanisés. Leur maintien, en plus de l'intérêt paysager qu'ils représentent, est donc important en vue de favoriser les déplacements et les échanges entre populations.

Les peupleraies

Les vallées de La Tude et de La Dronne voient se développer les plantations de peupleraies. Ces boisements, très réguliers et monospécifiques tendent à banaliser les paysages de fonds de vallées.

D'un point de vue écologique, ces plantations appauvrissent le milieu et vont à l'encontre de l'émergence d'une biodiversité riche comme par exemple les ripisylves (bandes boisées le long des cours d'eau) qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Les peupleraies sont souvent l'objet d'un entretien soutenu et régulier (taille des sous-bois, débroussaillage) ce qui limite les possibilités pour la faune et la flore d'y trouver refuge et de s'y développer.

Des plantations plus diversifiées (frênes ou aulnes par exemple, essences locales adaptées aux milieux humides et d'un plus grand intérêt écologique) permettraient de retrouver un caractère « plus naturel » dans ces vallées. Elles restent néanmoins liées au contexte économique et aux débouchés de la filière.

IV – LES TROIS PAYSAGES

Les entités paysagères sont des grands ensembles plus ou moins homogènes en terme d'organisation spatiale, d'occupations du sol, d'activités humaines, d'esthétique,... Ce découpage du territoire permet une approche plus détaillée des caractéristiques et des enjeux propres à chaque partie du territoire.

Le choix et la délimitation des entités paysagères est le fruit de la superposition de nombreux critères parmi lesquels :

- la topographie (le relief) qui permet une lecture verticale du paysage ;
- le réseau hydrographique qui constitue dans bien des cas une colonne vertébrale à partir de laquelle se structurent les territoires ;
- la couverture végétale (forêts, bois, haies,...) et les différentes occupations du sol (souvent en fonction des pratiques agricoles) ;
- les pratiques humaines telle que l'agriculture ou encore la répartition et l'organisation des « urbanisations » (anciennes, récentes, équipements, activités économiques,...) ;
- les routes, les chemins qui, en parcourant chacune des ambiances, laissent des impressions, des sensations ;
- l'œil de l'observateur avec sa sensibilité, sa culture.

Les trois visages du Sud-Charente sont les suivants :

- les paysages de collines et vallées ;
- les paysages de la vigne ;
- Les paysages de landes et de bois.

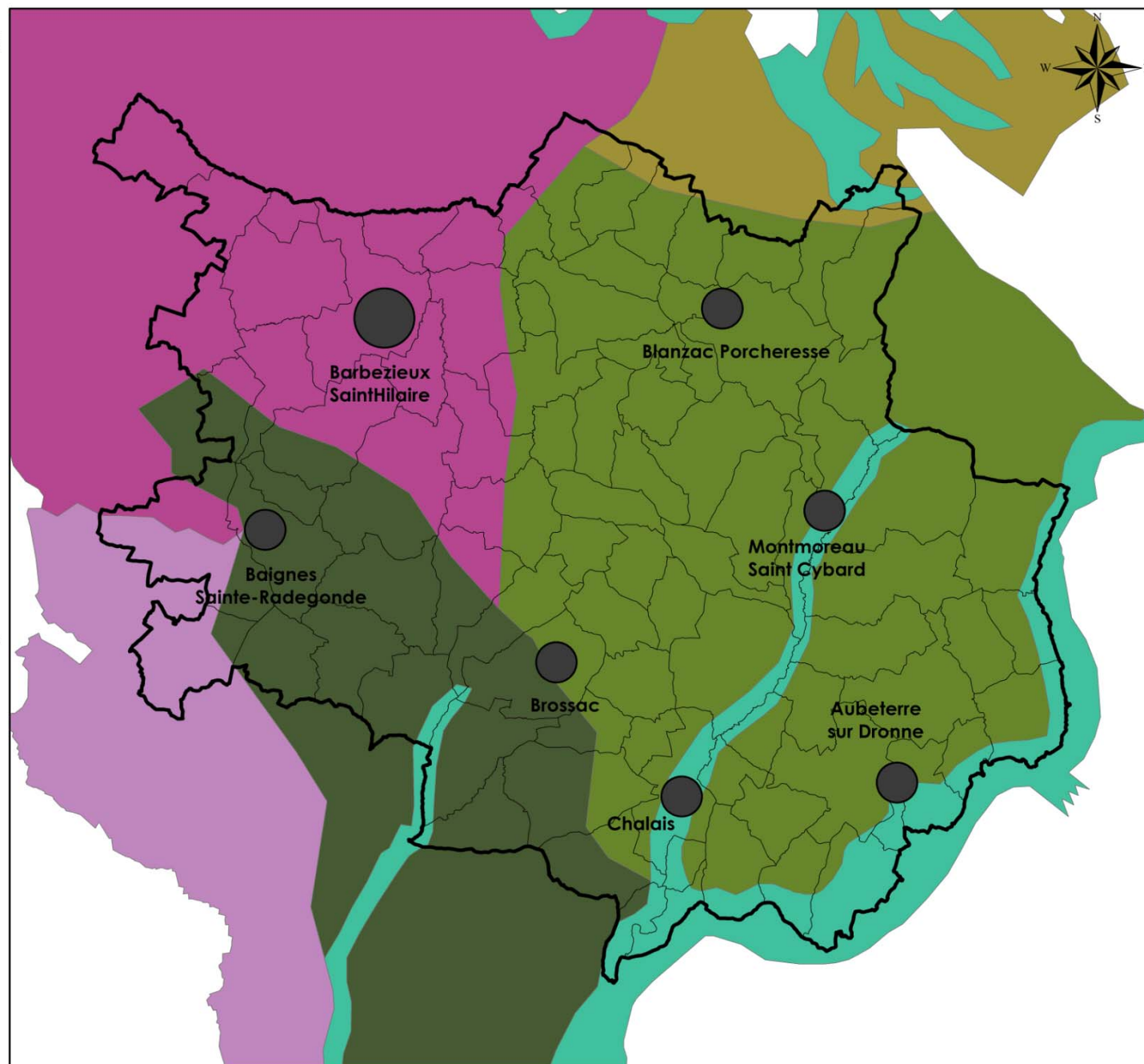
Pays Sud-Charente

Entités paysagères extraites
de l'atlas des paysages
de Poitou-Charentes

Source : CRENPC inventaire paysages
region Poitou-Charente

-  Limites administratives
-  401 La Champagne charentaise
-  406 Les coteaux du Lary
-  504 Les côtes de l'angoumois
-  505 Les collines de Montmoreau
-  506 Le petit angoumois
-  710 Les vallées de la Basse Charente et de ses affluents
-  714 Les vallées de la Dronne, du Palais et de leurs affluents

0 5 10 Kilomètres



Pays Sud-Charente

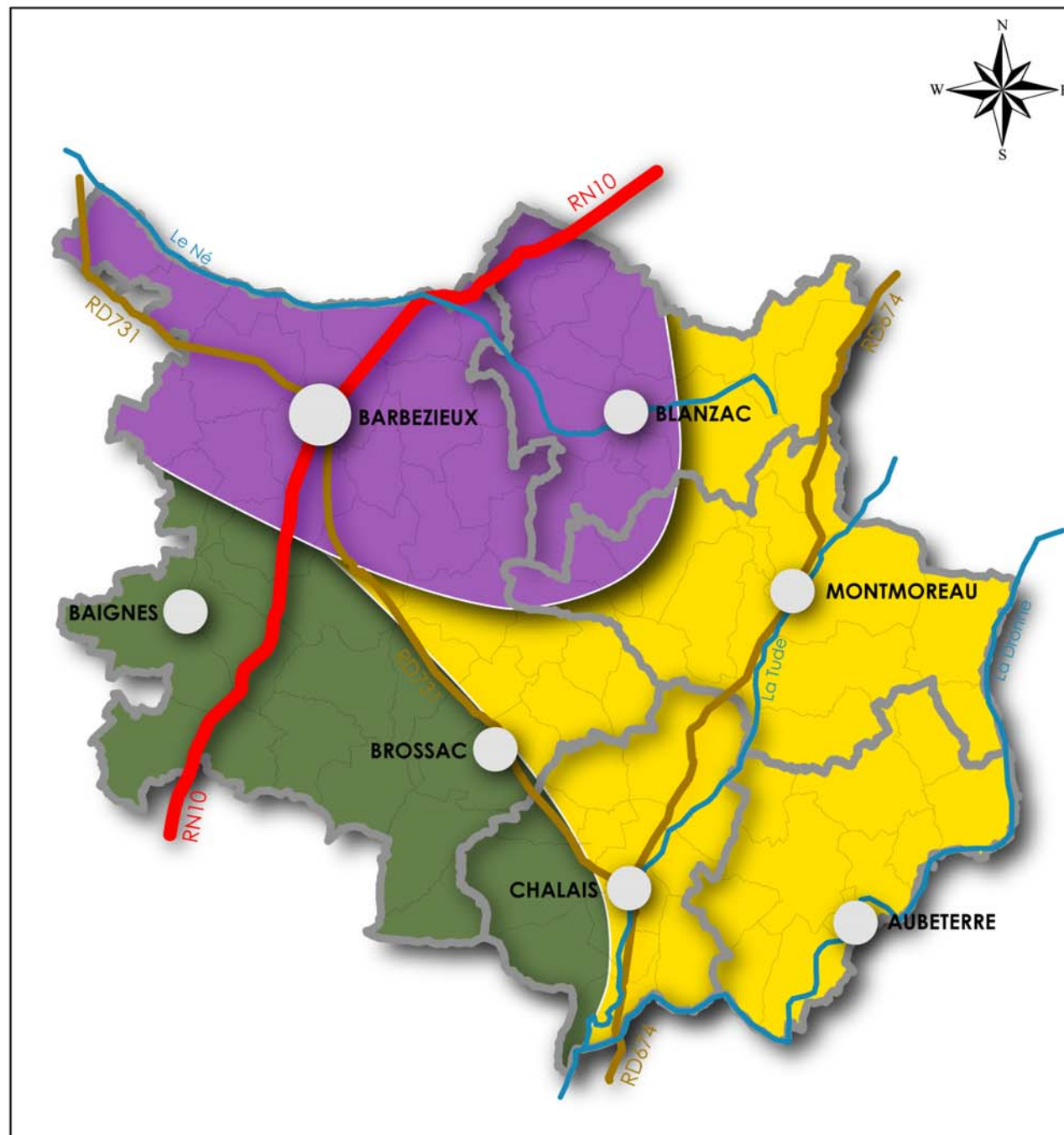
Les entités paysagères

Source : Uh



-  Les paysages des collines cultivées et boisées
-  Les paysages de la vigne
-  Les paysages de landes et de bois

0 5 10 Kilomètres



IV.1. Les paysages de collines et vallées

Localisation géographique

Cette ensemble concerne essentiellement la partie Est du Pays du Sud-Charente. De Chalais à Chadurie en passant par Montmoreau Saint-Cybard, les paysages laissent la même impression.

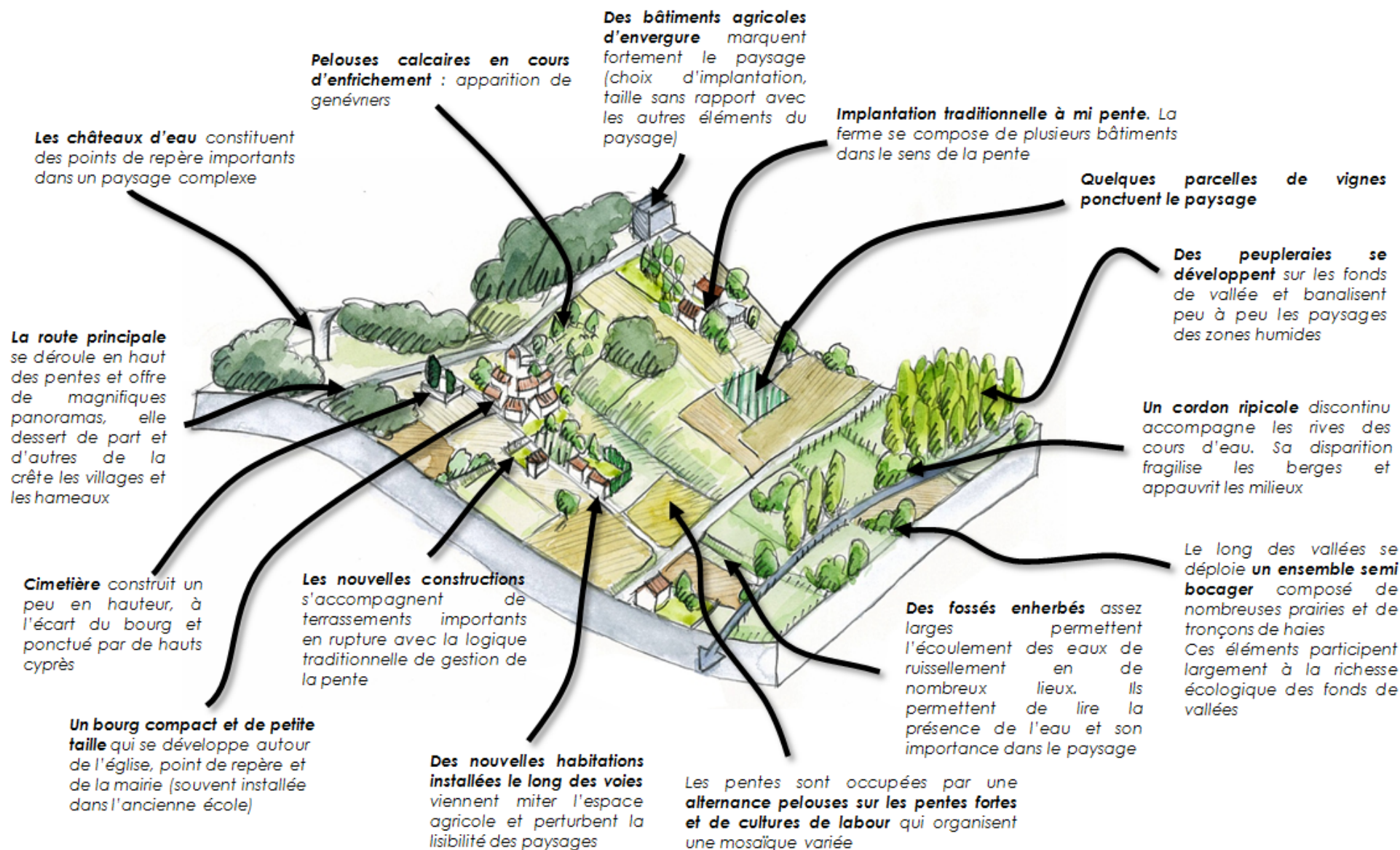
La vallée de la Tude forme la colonne vertébrale de cet ensemble que la Dronne vient baliser à l'approche de la Dordogne.

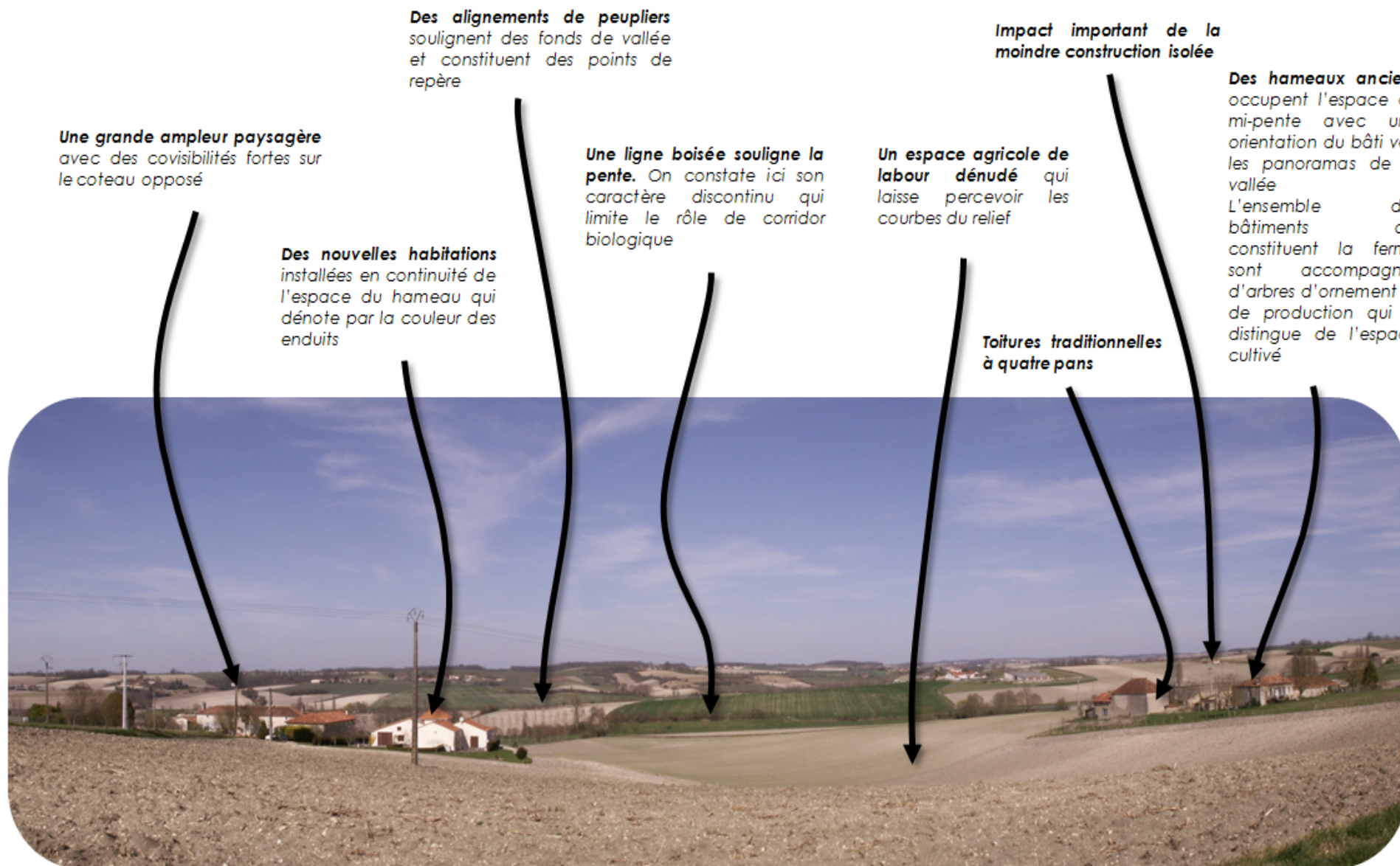
La topographie et la pédologie

Aussi appelés « paysage des collines du Montmorélien » dans l'Atlas de paysages du Poitou-Charentes, ils se caractérisent par une succession de vagues cultivées et boisées. De loin en loin, on en perçoit les crêtes arrondies, parfois hauts perchées, animées par la végétation et le bâti traditionnel ou contemporain. Le regard court loin.

Les espaces plats sont rares, localisés au fond des larges vallées de la Tude et de la Dronne dont le profil s'élargit encore au fur et à mesure que l'on se rapproche de leur confluence à Médillac.

Les amplitudes du relief sont ponctuellement importantes notamment aux abords de Montmoreau. La topographie met dans bien des cas en scène les différentes occupations du sol qui s'organisent généralement selon le même principe : bois et bosquets sur les parties les plus hautes, terres cultivées et pelouses sèches dans la pente, prairies à l'approche des talwegs. Engrené, le bâti vient démultiplier les ambiances locales.







Des boisements soulignent les parties sommitales des collines

Habitat isolé traditionnel qui s'inscrit dans la pente, la transition avec l'espace agricole se fait par un jeu de progression entre le jardin, le verger et les arbres qui ponctuent les champs

Présence d'arbres isolés dans les parcelles. Ceux-ci sont de moins en moins présents et subsistent le plus souvent en limite de parcelle, ils animent l'espace agricole et peuvent correspondre à une source complémentaire de revenu (bois d'ébénisterie)

Des tronçons de haies relictuels persistent dans le paysage. Ici la structure végétale souligne un creux dans le relief et vient marquer le « chemin de l'eau »

La limite parcellaire est induite, bien qu'elle se situe au creux du relief. L'eau doit y ruisseler, il existait probablement un système de fossés enherbés ayant disparu

Une peupleraie souligne le fond de vallée. On devine la présence d'un cours d'eau sans le percevoir

La place de la végétation

L'arbre isolé, la haie et le bosquet occupent une place tout à fait considérable dans la construction des paysages de collines boisées et cultivées du Sud-Charente. Ici, il n'y a aucun paysage qui ne se compose sans l'arbre sous quelque forme que ce soit. Les boisements rythment l'enchaînement des ondulations du relief en couvrant préférentiellement les parties hautes du relief. Au creux des vallées, la ripisylve accompagne les rives des rivières et des ruisseaux de manière plus ou moins continue. En somme, la végétation met en scène le paysage surtout quant sa présence discontinue rythme le jeu des ouvertures et des fermetures. Des fenêtres spectaculaires sur les lointains agricoles sont ainsi proposés au regard (entre Bors-de Montmoreau et Aubeterre-sur-Dronne par exemple).

Les vallées de cette partie du territoire, principalement la Tude et la Dronne, développent un motif végétal assez spécifique : le bocage. Bien que cette forme ait connu un recul important depuis une cinquantaine d'années, quelques sites représentatifs subsistent. Majoritairement composés de frênes (*Fraxinus excelsior*) ou d'aulnes (*alnus*), la palette végétale s'est appauvrie ces dernières décennies avec la multiplication des plantations de peupliers dont les champs soulignent généralement les fonds. Leur plantation rectiligne composent des blocs qui se distinguent par leur taille et par l'écran qu'ils opposent au regard. Beaucoup regrette la disparition des peupliers d'Italie (*Populus nigra* « *Italica* ») qui accompagnaient, il y a encore quelques dizaines d'années, les bords de cours d'eau. La tempête de 1999 a sacrifié les derniers exemplaires (malgré leur encrage, meilleur que celui des espèces clonées), dont la chute a entraîné une partie des berges. A noter les efforts engagés par les Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique (S.I.A.H.) en ce qui concerne l'entretien des rives du chevelu hydrographique du secteur.

La présence de l'arbre exprime aussi sa diversité au travers des spécimens isolés qui ponctuent les champs cultivés et les prairies. Le noyer (*Juglans regia*), le chêne (*Quercus pubescens*), le cerisier (*Prunus*), le poirier (*Pyrus communis*) accroche l'œil de l'observateur. Toutefois, l'activité humaine a tendance à les rejeter en limites de champ du fait de la gêne qu'il peuvent occasionner pour les manœuvres des engins d'exploitations agricoles. Leur raréfaction peut ponctuellement avoir, à certains endroits et en fonction de certaines circonstances climatiques, un rôle prépondérant sur le micro-climat.

L'homme accompagne, dans la plupart des cas, l'acte de construction par l'emploi d'essences végétales dont l'impact est variable dans le temps et dans l'espace. Ainsi, pour caricaturer, la haie de thuyas (*Thuja*) ou de lauriers-palmes (*Prunus laurocerasus* « *Caucasica* ») a eu tendance à « supplanter » les anciennes méthodes d'intervention sur les limites parcellaires (principalement les murets). Durant l'élaboration de la charte paysagère, le fait du resserrement de la végétation autour du bâti a souvent été soulevé. Enfin, jusqu'à l'ouragan Martin du 27 décembre 1999, de nombreux cimetières se signalaient au loin par le profil vertical des cyprès (*cupressus sempervirens*)... beaucoup ont malheureusement disparu et avec eux les points de repères qu'ils composaient (Saint-Romain, Rouffiac sur la route entre Aubeterre-sur-Dronne et Chalais).

Ce qui anime aussi les compositions naturelles locales, ce sont les coteaux secs qui, au-delà de leur intérêt écologique, apportent une note méridionale voire méditerranéenne à certains sites : les pelouses sèches dites calcicoles, les genévriers (*Juniperus communis*), les orchidées (*Orchis*) poussant sur des pentes fortes composent des motifs inédits généralement orientés au Sud-Ouest. Certaines de ces landes ont été plantées il y a une trentaine d'années de pins noirs d'Autriche (*Pinus nigra* « *Austriaca* ») (Montmoreau Saint-Cybard par exemple sur la gauche en direction d'Angoulême).



La succession des horizons boisés (arbres isolés, haies, bosquets, bois,...) : l'arbre sous toutes ses formes rythment l'enchaînement des champs cultivés et permet au bâti de rester discret



Les coteaux abrupts recouverts de pelouses calcicoles à genévriers (Saint-Amand de Montmoreau) : disposés sur les affleurements calcaires, ils confèrent une impression d'aridité



Les plantations d'arbres (ici des châtaigniers à Voulgézac) composent un motif rectiligne



Des arbres isolés au cœur des espaces agricoles (ici un noyer à Chatignac) constituent des points de repère paysager auquel l'observateur de passage ou régulier s'attache

La place de l'eau

Les précipitations qui s'abattent sur cette partie du Sud-Charente s'écoulent en direction de la Dordogne et de la Garonne. Historiquement et géographiquement, les influences gallo-romaines puis anglo-saxones et enfin aquitaines sont prépondérantes. On entre ici dans le Pays d'Oc,

Les paysages de collines boisées et cultivées s'articulent autour de :

- la Tude qui prend sa source au Nord de la commune de Montmoreau Saint-Cybard. Elle constitue une échancrure Nord-Sud plus ou moins encaissée au coeur d'une vallée qui s'évase au fur et à mesure de l'approche de la confluence avec la Dronne. Elle musarde entre prairies et champs labourés en se divisant parfois en de multiples bras bordés par la ripisylve. A la Tude, se connectent toute une série d'affluents secondaires pérennes ou non s'écoulant dans le talwegs de combes cultivées. Chalais, Montboyer et Montmoreau Saint-Cybard doivent leur situations à ces confluences, Depuis, les premières hauteurs, le tracé rectiligne de la vallée de la Tude s'offre au regard en proposant un ruban végétal et agricole continue duquel émerge les bourgs qui la jalonne ;
- la Dronne borde le Sud-Charente à l'Est. Elle matérialise la limite départementale avec la Dordogne. Affluent de l'Isle, elle recueille à hauteur de Médillac les eaux de la Tude. La vallée de la Dronne est plus ouverte que la vallée de la Tude. Elle est aussi marquée par la présence de terres cultivées, de prairies, de champs de peupliers que viennent découper un entrelacement de bras étroits bordés par la ripisylve. La Dronne est ponctuellement creusée de tourbières plus ou moins vastes (par exemple, le site des tourbières de Vendoire de l'autre côté en Dordogne).

Bien que sa perception soit occasionnelle, l'eau est un élément fort du paysage. Sa présence reste la plupart du temps suggérée par un cortège végétal spécifique. Durant le dernier quart du XXème siècle, la campagne sud-charentaise a connu un fort développement des retenues collinaires (mise en œuvre d'un talus barrant la partie amont d'un bassin versant ou d'un combe afin de récupérer les eaux d'écoulement). Nous avons vu que, au-delà de la perturbation écologique qu'elles impliquent, elles peuvent parfois modifier radicalement la perception des lieux. En effet, leur création est rarement, voire jamais, accompagné de dispositifs d'insertion paysagère (par exemple la replantation des talus).

Les entretiens successifs et les ateliers de préparation de la charte paysagère ont permis de mettre au jour un sentiment assez répandu selon lequel, les paysages du Sud-Charente auraient eu tendance à « s'assécher », surtout au lendemain de la seconde guerre mondiale, en parallèle de la mécanisation des pratiques agricoles. De nombreux points d'eau ont disparu, ont été remblayé ce qui a conduit à leur assèchement. Ils constituaient une somme de micro-climats et d'écosystèmes qui entraient dans le cadre de fonctionnalités écologiques plus globales. Le puits, les lavoirs, les fontaines démontrent aussi le rôle de l'eau dans la manière d'occuper et d'aménager le territoire.

Au final, la régression de la place conférée à l'eau marque une tendance « hygiéniste » engagée à la fin du XIXème siècle. Longtemps rejetée, de nombreux projets dans la France entière tendent à faire cohabiter à nouveau l'Homme et l'eau (projets de cheminements par exemple) même si la prise en compte du risque d'inondation tend à maintenir cette défiance.



Un moulin sur la Tude vers Montmoreau : la force motrice de l'eau a de tout temps été utilisée. L'eau attire et fixe les populations



Une retenue artificielle d'eau à Nonac : l'exemplaire présenté démontre la possibilité d'une bonne intégration dans la pente



La Dronne à Bonnes bordée par un double cordon ripicole



Une tourbière vers Palluau dont les abords plantés de peupliers rendent la perception aléatoire depuis la route

La place de l'urbanisation et du bâti, de l'activité humaine

Bien que l'on ait tendance à parler de paysages naturels, ceux-ci conservent très rarement voir jamais de composantes strictement naturelles (c'est-à-dire n'ayant pas subi les influences de l'activité humaine). En Sud-Charente comme sur l'ensemble du territoire national, les paysages sont façonnés par l'Homme, ses pratiques de l'espace ainsi que la perception et la sensibilité qu'il entretient à l'égard de son environnement.

L'urbanisation et l'agriculture sont les deux vecteurs principaux des mutations paysagères. L'évolution des pratiques agricoles d'une saison à l'autre, mais aussi à plus long terme, modifie sans cesse l'aspect des lieux. Pour beaucoup, le principal danger qui risque de remettre durablement en cause l'équilibre actuel est celui de l'engouement récent, incitations financières oblige, pour l'aménagement de parcs photovoltaïques au sol. La déprise agricole locale renforce la pression des opérateurs spécialisés. En somme, le maintien d'un socle agricole économiquement viable est assurément le gage d'un équilibre paysager à long terme.

Comme nous l'aborderons dans les autres parties concernant les paysages de la vigne ainsi que ceux des landes et bois, l'urbanisation sous sa forme récente entraîne de lourds impacts dans la lecture et la perception des paysages. Jusqu'alors contenu, le développement de la construction neuve (pavillons organisés ou non sous la forme d'opérations groupées) a largement débordé de l'enveloppe des anciens bourgs et des hameaux pour « coloniser » des sites jusqu'alors réservés à l'agriculture ou dévoués aux espaces naturels. L'urbanisation de certaines lignes de crêtes est emblématique de cette tendance : l'objectif est en définitive de « profiter » de paysages auxquels les centres urbains et leurs périphéries laissent rarement accès. Les agglomérations de Montmoreau Saint-Cybard (en direction de Saint-Eutrope) et Chalais (après le château en direction de Sainte-Marie) n'ont pas échappé à cette inclinaison. C'est la même chose pour de nombreuses autres petites communes qui ont subi les mêmes phénomènes de perte du sens (Châtignac, Saint-Romain, Pérignac, Saint-Amand de Montmoreau,...). Il ne s'agit pas bien entendu de focaliser l'attention sur des territoires en particulier mais de s'interroger sur notre pratique collective de l'espace. Cela ne regarde pas uniquement les municipalités mais aussi les populations qui s'approprient à s'installer ou qui sont installées.

Si l'on se perche au sommet d'une colline, on remarquera que de loin en loin, un bourg dominé par une église, un hameau accompagné par un siège d'exploitation agricole, une habitation isolée animent chacun des plans. Pour reprendre un vocable souvent utilisé, on peut parler de mitage historique de l'espace par l'urbanisation. Toutefois, celui-ci est sans commune mesure avec le mitage pavillonnaire récent puisqu'il s'est mis en place sur plusieurs centaines d'années et prenait place dans le cadre de l'organisation agricole du territoire.



Le château et l'agglomération de Montmoreau Saint-Cybard : une forme urbaine ancienne compacte conditionnée par la géographie (pente, rivière, route)



Les silos à Salles-Lavalette qui expriment tout le poids de l'activité agricole dans le maintien des qualités paysagères du Pays



La succession des terres cultivées sur lesquelles s'expriment la polyculture : un patchwork renouvelé tout au long des saisons



Une exploitation agricole à Brossac touchée par le projet de Ligne à Grande Vitesse)

Les parcours, les points de repères et les panoramas

La RD 674 entre Libourne et Angoulême et la RD731 entre Chalais et Barbezieux puis Cognac sont les deux voies principales qui irriguent cette partie du Sud-Charente. Leur configuration est radicalement différente.

La RD674 est la plupart du temps une route de vallée puisqu'elle suit approximativement la rivière Tude. Au parcours abrupt et sinueux à la sortie de Parcoult en Dordogne, succède un tracé rectiligne et plat jusqu'à Chalais hormis au lieu-dit Le Grelis où la route devient panoramique. On perçoit au loin, si l'on arrive par Libourne, le château des Talleyrand-Périgord¹ et le bourg de Chalais qui s'étend à ses pieds. A droite, au-delà de la Tude et à gauche, la forêt est mixte largement composée d'essences de résineux. Les horizons sont essentiellement boisés. Lorsque l'on quitte Chalais par le tunnel (l'un des rares de la région), la vallée encore ouverte laisse percevoir la succession de collines et d'interfluves cultivés et boisés notamment vers Orival ou Rouffiac. La RD674 se déroule encore monotone, traverse Montboyer puis Montmoreau qui se signale par son église² et son château³. Au fur et à mesure que l'on progresse vers l'amont, la vallée se rétrécit et les escarpements se rapprochent de la route laissant apparaître çà et là des fermes isolées dominées par des arbres-repères (à la sortie de Montboyer, Bois Neuf et Les Bouchiers), des lambeaux de pelouses calcicoles à genévriers. Le carrefour de Peudry marqué par les silos et la petite église du hameau signale le passage entre le chalaisien et le montmorélien. Après Montmoreau, les abords de la RD674 sont plus boisés et les panoramas se réduisent de fait. Vers Aignes et Puypéroux, on monte vers la tour-relais de Chadurie qui est l'un des points de repère les plus emblématiques du Sud-Charente. En redescendant vers Charmant et Fouquebrune, la terre rougit, la végétation est plus sporadique, les ondulations du relief gagnent en amplitude. On quitte les paysages du Sud-Charente. On entre alors doucement dans le pays de Villebois-Lavalette et dans l'Angoumois.

La RD7 entre Aubeterre-sur-Dronne et Chalais puis la RD731 entre Chalais et Guimps en passant par Barbezieux offrent une autre vision du Sud-Charente. Pour l'entité paysagère qui nous concerne, la RD7 et la RD731 sont globalement des routes de crête qui laissent percevoir toute l'amplitude et toute la diversité des paysages. A Saint-Romain, si l'on circule en direction d'Aubeterre-sur-Dronne, on embrasse, au détour d'un virage, un large panorama sur la large vallée de la Dronne. Les premières pentes boisées de la Dordogne voisine sont visibles au loin. Au premier plan, les champs cultivés entrecoupés de haies ou d'arbres isolés soulignent les horizons plus lointains. On passe Saint-Romain dont le cimetière a perdu en 1999 la plupart de ses nombreux cyprès avant de grimper doucement sur la ligne de crête. On traverse les bois, puis avant d'arriver à Rouffiac, se déploie de part et d'autre de la RD7 un point de vue parmi les plus spectaculaires du Sud-Charente. Avant le cimetière, on voit la vallée de la Tude au pied d'Orival. De l'autre côté, une large combe épaulée par de nombreux boisements remonte jusqu'aux Essards. Après Rouffiac, on continue de « survoler » le paysage avant de plonger vers Chalais que le profil du château domine toujours. Après Chalais, en direction de Barbezieux, le premier point de repère est constitué par la motte à Coyron⁴. Si

1- Ép. de la renaissance. Château dont la partie la plus ancienne est une tour carrée du XIV^e siècle, qui conserve ses mâchicoulis et son toit aigu. Le reste appartient au XVI^e siècle. On y remarque surtout le portail avec son pont-levis encore complet. Sur la grande porte était naguère l'écusson des comtes de Périgord avec la devise moyen âge : RE QUE DIOV (Rien que Dieu). Ce château, encore propriété de la même famille, est riche en portraits. On y voit aussi un lit dans le genre de celui de Louis XIV à Versailles. L'armée de Charles VII assiégea Chalais et ce château en 1452 et s'en empara (C).

2- Ép. moyen âge. Église de paroisse sous le vocable de saint Denis, tout entière du XI^e siècle, excepté quelques reconstructions récentes dans le même style

3- Ép. de la renaissance. Château du XVI^e siècle, bâti en partie sur une belle plate-forme d'un autre très ancien : porte à nervures prismatiques ; dans l'angle d'une tour, un personnage placé près d'un canon et tenant un tambour.

4 - motte féodale de forme, oblongue, de 25 mètres en diamètre. La plate-forme proprement dite a 41 mètres de longueur sur 38 mètres de largeur, 11 mètres environ aux talus et 6 mètres de largeur aux fossés. Ce château, détruit à une époque inconnue, mais probablement après la guerre de cent ans, appartient à la famille de La Rochefoucauld.

l'on circule depuis Bardenac, on découvre un large panorama vers Chalais et Yviers. On se rapproche ensuite de Brossac pour pénétrer bientôt dans les paysages de la vigne vers Passirac. Alors que le regard peut courir vers le Nord, il vient buter sur les lisières boisées au Sud qui annoncent les paysages des landes et de bois. La RD731 est une limite géographique très lisible entre ces deux ensembles. Elle conserve d'ailleurs cet aspect jusqu'à Barbezieux.

La RD24 entre Barbezieux Saint-Hilaire jusqu'à Salles-Lavalette en passant par Montmoreau, la RD709 entre Montmoreau et Saint-Séverin en passant par Montignac-le-Coq, la RD10 entre Juignac et Aubeterre-sur-Dronne, la RD20 entre Chalais et Blanzac-Porcheresse alternent vues courtes et vues panoramiques. Dans cette partie du territoire sud-charentais, les routes mettent en scène les paysages et permettent de saisir les enchaînements d'ambiances. Les accotements ont un rôle important sur la perception puisque leur traitement conditionne la qualité du premier plan : généralement enherbés, avec ou sans talus, plantés ou non.

Il faut aussi évoquer l'écheveau des chemins ruraux sur lesquels se pratiquent tous les types de randonnée : équestres, motorisées, pédestres, à vélo,... Ils participent activement selon les endroits à la découverte et à l'appropriation des paysages locaux. L'agriculture a parfois eu tendance à gommer certain nombre d'entre-eux, si bien qu'il est parfois difficile – dans certain cas impossible – de composer des parcours entièrement non goudronnés.



Vue sur une combe agricole vers Sainte-Souline : les arbres isolés marquent les lignes de forces



Vue sur la vallée de la Tude à Saint-Avit : on devine sa présence par le rideau boisé qui l'accompagne



Vue sur la plaine agricole vers Bardenac : on trouve parfois de grandes étendues desquelles la végétation est exclue



Vue sur la Dronne : les panoramas gagnent encore en ampleur à l'approche de la Dordogne, les coteaux secs sont plus nombreux



Les silos de Peudry sur la commune de Montboyer : là encore, un repère dans le paysage



Le château des Talleyrand-Périgord balise la vallée de la Tude et signale le bourg de Chalais



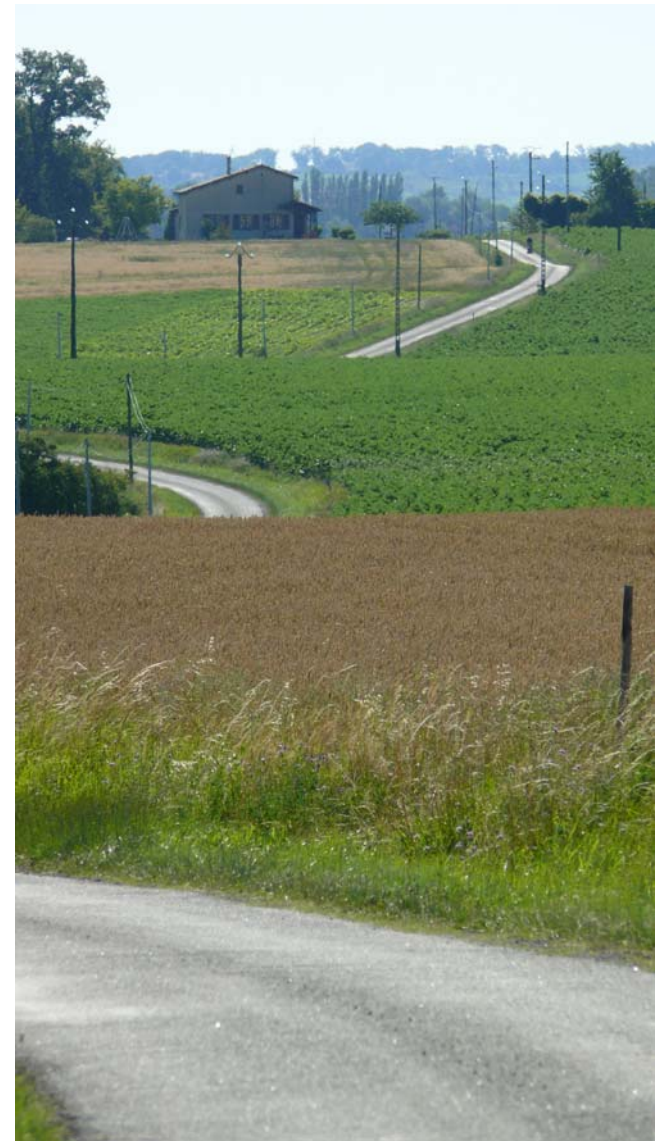
Le cimetière de Saint-Avit dominé par les cyprès



La motte féodale de Coyron, trace d'une occupation militaire au Moyen-Age



*En haut : piquets jalonnant un parcours
En bas : le passage dans un bois*



Une route qui serpente au cœur des terres agricoles

IV.2. Les paysages de la vigne

Localisation géographique

A partir de Blanzac-Porcheresse, de Brie s/Barbezieux, de Condéon ou de Reignac et en se dirigeant vers le Nord-Ouest par la RD731 ou la RD 5, les paysages gagnent en ouverture. La forêt, les bois marquent le pas et laissent parfois subitement la place à une mosaïque structurée essentiellement autour de la vigne et des cultures des pleins champs.

On approche doucement du Cognaçais et dans les terroirs concernés par l'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.). *« L'aire de production du Cognac a été délimitée par décret, le 1er Mai 1909. A partir des caractéristiques des sols décrites par le géologue Henri Coquand en 1860, les 6 crus de Cognac sont délimités, puis entérinés par décret en 1938 : les Champagnes (Grande et Petite Champagne), les Borderies, et les Bois (Fins Bois, Bons Bois, Bois à Terroirs), appelés ainsi car défrichés au début du 19e siècle. Les crus centraux de Champagnes et de Borderies sont les plus viticoles ».* Source : BNIC

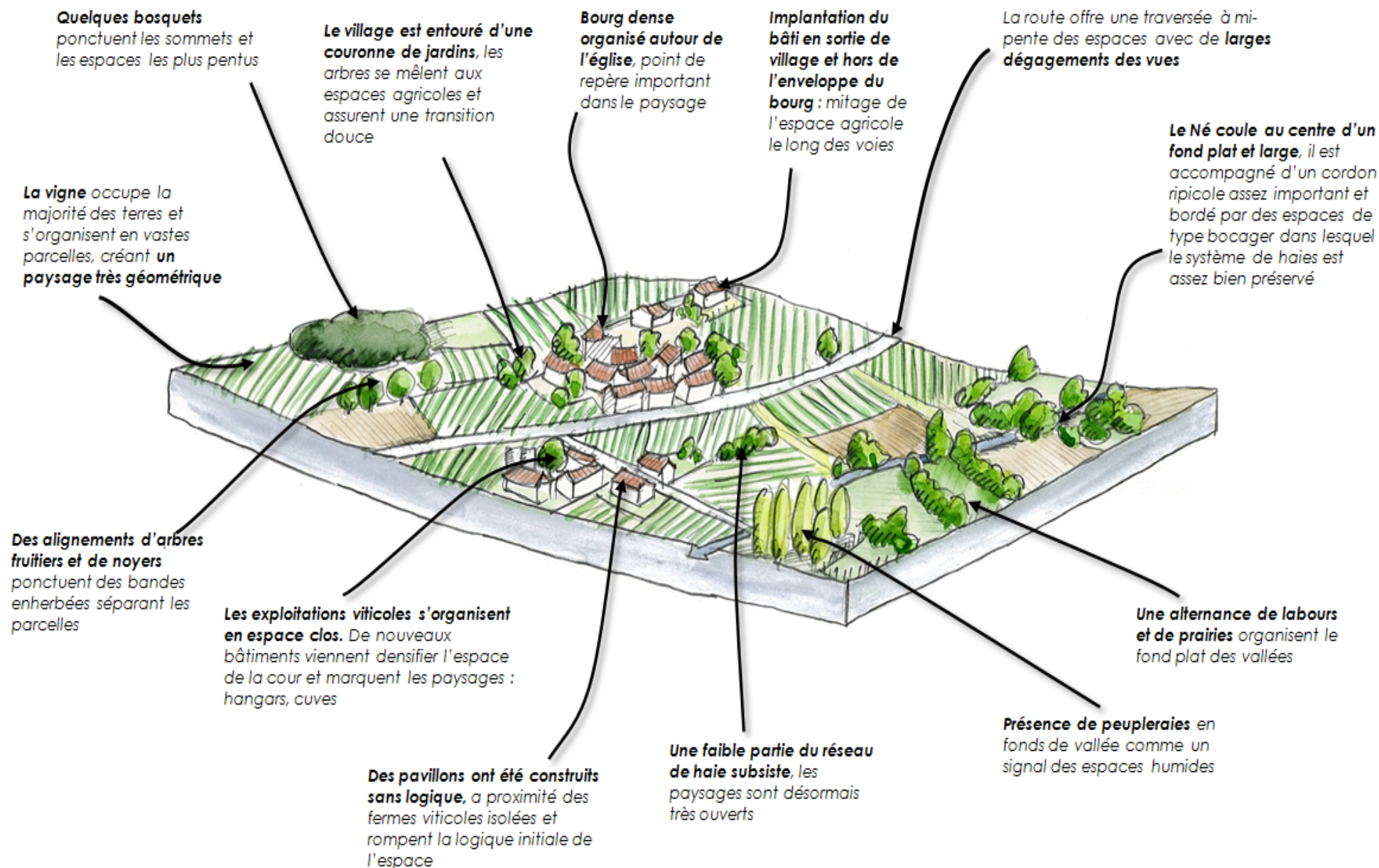
Cet espace s'organise en partie autour de la très large vallée du Né. D'autre part, l'axe Nord / Sud que constitue la RN 10 permet de saisir toute l'ampleur de ces paysages. Après le passage dans la forêt, le regard peut respirer.

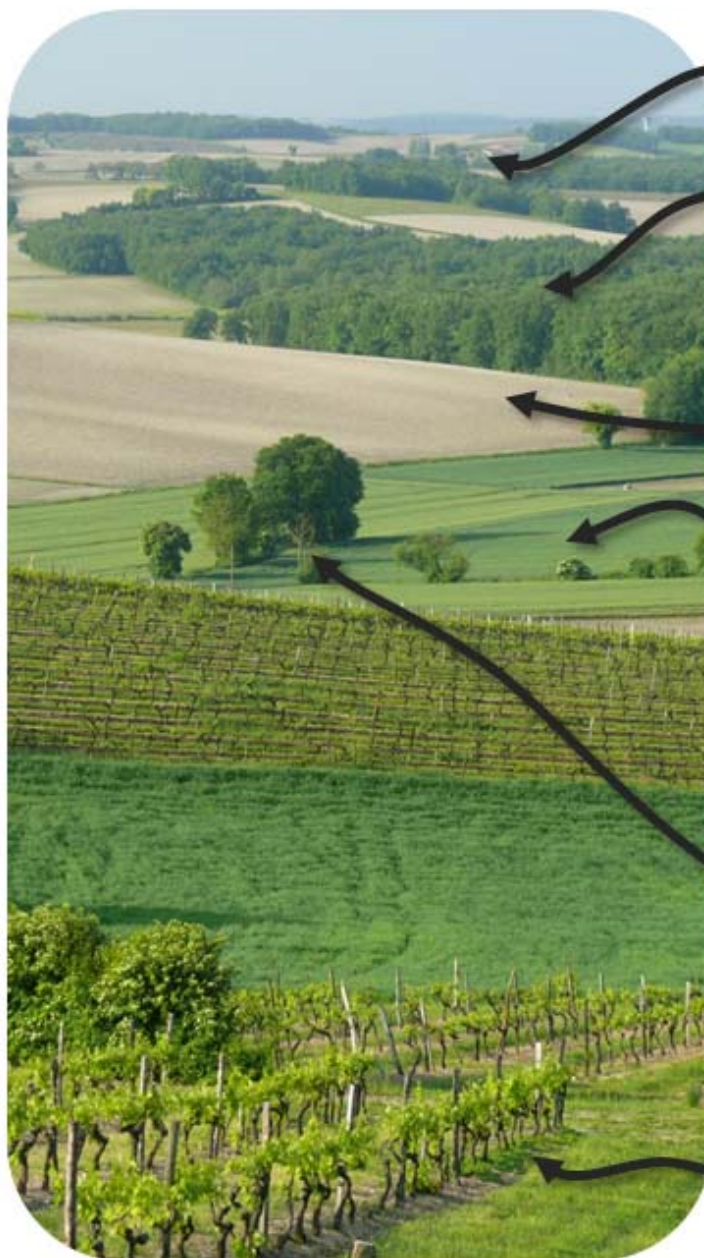
Du point de vue l'urbanisation, Blanzac-Porcheresse et Barbezieux Saint-Hilaire sont les deux pôles urbains les plus importants.

La topographie et la pédologie

Le relief devient rapidement plus doux et beaucoup moins mouvementé qu'il ne l'est vers Chalais ou Montmoreau Saint-Cybard. Les amplitudes sont plus faibles et les versants moins abrupts au fur et mesure que l'on se rapproche du Né. A contrario vers Blanzac-Porcheresse ou Montchaude, les larges amplitudes subsistent encore. Elles sont l'occasion, quant on y est perché, de comprendre d'un coup d'œil l'organisation du paysage structuré par la viticulture, par l'agriculture et par l'urbanisation.

La topographie conserve aussi quelques échancrures peu marquées telles que le ruisseau de Condéon ou le Trèfle qui prennent leurs sources au cœur des paysages boisés du Sud-Charente.





Hameaux resserrés encadrés par la végétation

Grands boisements coupant les perspectives dont la rigueur du découpage est liée à l'intensité de l'exploitation agricole. Généralement, ils sont disposés sur les interfluviaux

Grandes parcelles cultivées apportant une note minérale plus ou moins importante en fonction des saisons. A noter les variations dans la couleur des sols (bandes plus ou moins brunes en fonction de l'affleurement du calcaire, de la présence d'eau). On trouve ponctuellement des haies venant souligner les chemins d'exploitation

Une mosaïque de culture qui met en place un dégradé de couleurs variant selon les saisons et le type de culture. On peut y retrouver des arbres signaux isolés (surtout des noyers plus rarement des châtaigniers)

Structures végétales d'accompagnement de l'espace agricole. Les bandes arborées ou buissonnantes se calent sur les pentes les plus fortes, inaccessibles pour l'exploitation humaine, ou le long des cours d'eau pérennes ou temporaires. Les essences que l'on retrouve traditionnellement sont le frêne, l'orme et le peuplier

Vignes orientées au Sud et Sud-ouest sur les pentes les mieux exposées. Les **piquets d'acacias** entretiennent la typicité des paysages agricoles

Les parcelles viticoles sont accompagnées de **bandes enherbées** permettant aux engins d'exploitation de manœuvrer



Bandes enherbées et chemins d'exploitation soulignant le parcellaire viticole et la topographie

Parcelles de vignes formant un paysage rectiligne que seules les variations du relief adoucissent. Les piquets d'acacias, remplacés par les piquets métalliques renforcent cette artificialisation des sols.

Arbres-repères en sommet de crête constituant des points d'appel ponctuels d'autant plus importants qu'ils sont les seuls avec les haies et les villages à rompre la monotonie du paysage. Il s'agit principalement de noyers.

Haie ponctuant un paysage aride traduisant la présence d'un écoulement pérenne ou temporaire d'eau.

Vignes jeunes et parcelles agricoles soulignant le village au second plan.

Hameaux à mi-pente accompagnés par une végétation d'ornement. La rentabilité de l'exploitation viticole limite les phénomènes de dispersion des constructions. A l'arrière-plan, le regard porte loin du fait de l'absence de couverture végétale significative.

La place de la végétation

Du point de vue de la végétation, les paysages de la vigne se distinguent par le caractère de plus en plus effiloché des boisements qui font une place importante à la culture viticole au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'Ouest. La topographie adoucie, les qualités agronomiques des sols ont conduit les hommes à une utilisation rationnelle de l'espace et à des pratiques agricoles standardisés.

Selon la route que l'on prend ou la direction que l'on suit, la vigne gagne ou perd du terrain. Par exemple, vers Montmoreau Saint-Cybard, la vigne se fait plus rare et ne se développe que sur quelques rares parcelles, ou milieu des champs cultivés, des prairies et des bois. La production de jus, de vin, de pineau ou d'eau de vie reste artisanale du fait de la faible importance des volumes produits.

S'il ne s'agit de quelques touches à l'Est, vers l'ouest, aux alentours de Brie-sous-Barbezieux, la viticulture commence à s'imposer comme l'un des éléments dominants de l'occupation des sols. Bien sûr, les grandes cultures colonisent encore la majeure partie des terres tout comme les bosquets ou les bois. Ici, le vocable « viticole » est encore discutable pour décrire les paysages. Mais dès que l'on passe Chillac ou Condéon, Salles-de-Barbezieux, Pérignac ou La Tâtre, la marée de rangs de vignes prend de l'ampleur et le dispute à toutes les autres activités humaines. Les paysages sont alors tenus par le raisin, surtout en direction de Cognac, de Pons et de Chateaufort-sur-Charente. Le cadencement des rangs, des bandes enherbées qui séparent les parcelles laissent le sentiment d'un paysage littéralement « peigné » : le regard est canalisé. Parfois un bosquet géométrique, un haie, un arbre isolé ou une ferme balisent des perspectives monotones. Lorsque l'urbanisation s'est développée de manière désordonnée et qu'elle a engendré le mitage de l'espace, l'impact des constructions neuves, isolées ou en bandes est particulièrement fort.

On remarquera à partir de Reignac et jusqu'à Baignes Sainte-Radegonde une configuration particulière des paysages liés à la mise en place d'un système de clairières viticoles au sein d'espaces majoritairement boisés.

Les massifs forestiers cèdent avec difficulté la place à l'agriculture, si bien que depuis les points hauts, de loin en loin, ce sont les boisements qui paraissent tout dominer, tout. Vers Blanzac-Porcheresse, Barbezieux Saint-Hilaire ou Reignac, les bois sont circonscrits sur les sommets de collines ou dans les vallées. Les pentes les plus fortes, où affleurent parfois la roche-mère, sont recouvertes par quelques pelouses sèches à genévriers auxquelles viennent se mêler des semis naturels de pins ou quelques résidus de plantations de pins noirs d'Autriche. Le cas de la vallée du Né est assez spécifique au cœur de cet espace. En effet, la largeur de la plaine alluviale et ses caractéristiques pédologiques offrent aux cultures de pleins champs, aux prairies, aux plantations de peupliers et aux alignements d'arbres un terrain d'expression tout à fait favorable. Sur ces secteurs globalement plats, la vigne disparaît subitement. Elle est remplacée par un cordon verdoyant que l'on aperçoit dès que l'on retrouve dès lors que l'on est perché. Comme le cours aval de la Tude ou de la Dronne, le Né prend des accents bocagers.

Si la ripisylve installée sur les rives du Né apparaît globalement bien préservée, on ne peut pas en dire autant de celle qui est associée à certains de ses affluents (le Trèfle, le Condéon, Le Lary par exemple).

Des haies et les arbres isolés persistent. Toutefois, la mécanisation des pratiques a accéléré leur disparition. Le noyer (aussi sous forme de plantation), le peuplier mais aussi le frêne, l'orme (*Ulmus*) sont les essences les plus représentatives. On retrouve de manière beaucoup plus anecdotique des pommiers,

des poiriers, des cerisiers ou des pêchers (*Prunus persica* (L.) Batsch). A noter pour l'Orme, la décimation de sa population depuis maintenant une quarantaine d'années par une maladie nommée graphiose. Tout le monde a pu constater vers le mois de juin ou de juillet des spécimens dont les feuilles brunissaient prématurément. Ce sont là les effets annonciateurs de leur mort.



Noyers isolés à Saint-Médard de Barbezieux



Champ de noyers à Reignac



Champ de peupliers vers Condéon



Vignes et bois vers Mainfonds

La place de l'eau

Les paysages de la vigne sont des paysages pour lesquelles les processus d'assèchement ont été plus fortement mis en œuvre. La topographie, favorable à l'extension des activités humaines, a eu tendance à réduire encore la place de l'eau. Si bien que les cours d'eau de cette partie du Sud-Charente se trouvent résumés à leur plus simple expression, c'est-à-dire un filet d'eau encadré de manière discontinue par des arbres ou bien seulement par deux bandes enherbées. La seule rivière dont on puisse aisément lire le parcours est le Né du fait de la largeur de sa plaine alluviale et de la végétation qui l'accompagne.

L'urbanisation s'est aussi largement détournée des cours d'eau. Aucune ville, aucun bourg ne s'est structuré autour d'une rivière comme l'on fait Chalais, Montmoreau ou Aubeterre-sur-Dronne avec la Tude et la Dronne. Tout juste peut-on évoquer Blanzac-Porcheresse bien que ses constructions tournent le dos au Né.

Autre différence avec les paysages de collines et vallées et les paysages de landes et de bois, c'est le nombre restreint de retenues collinaires du fait d'une topographie peu favorable.



Peupliers marquant un fossé



Le Né à Ladiville



Le Né à Porcheresse : la ripisylve accompagne le cours d'eau



Terres humides à Pereuil au fond d'une combe

La place de l'urbanisation et du bâti, de l'activité humaine

Comme tous les paysages à dominante agricole, surtout quant la viticulture occupe une place de choix, l'humanisation de l'espace est particulièrement forte. Sur de nombreuses images illustrant ce document, nous pouvons voir combien sa rationalisation atteint des niveaux nul part rencontrés ailleurs. Les parcelles de vignes forment au final un paysage rectiligne que seules les variations du relief adoucissent. Les piquets d'acacias, remplacés depuis quelques années par les piquets métalliques, renforcent l'effet d'artificialisation des paysages. Les bandes enherbées et les chemins d'exploitation soulignent une nouvelle fois le parcellaire viticole.

Vers l'Est, à l'approche des paysages collines boisées et cultivées, des labours et des prairies viennent petit à petit s'intercaler au sein de la vigne pour composer un espace agricole riche de diversité. La mosaïque de culture met en place un dégradé de couleurs variant selon les saisons et le type de production agricoles.

Sur des espaces globalement plus dénudés, le bâti isolé ou groupé est plus exposé au regard que partout ailleurs en Sud-Charente. Ainsi, les fermes viticoles ponctuent l'espace : des maisons bourgeoises massives auxquelles sont associés des bâtiments d'exploitation (chais, cuves, hangars) sont positionnés au coeur des domaines. L'objectif est aussi de profiter de panoramas intéressants. Ils se signalent donc tant par leur architecture que par la végétation qui les accompagne (allées cavalières simples ou doubles, arbres-repères,...).

Les exploitations s'organisent traditionnellement autour d'un espace clos dissociant clairement les parties privées des parties directement liées à l'activité agricole. L'emprise totale de ces structures est moins étendue qu'ailleurs. Elles sont aussi souvent mieux organisées du fait d'une recherche de rentabilité et d'une forte valeur d'image.

Les principales agglomérations de cet ensemble paysager sont Barbezieux Saint-Hilaire et Blanzac-Porcheresse. La ville de Barbezieux est aménagée sur une butte au cœur d'une topographie globalement plane qui s'étire en pente douce vers la vallée du Né. Au loin, son profil est marqué soit par le château d'eau proéminent ou par les tours massives de l'ancienne forteresse. A leur pied, s'étend un bâti ancien dense organisé autour de rues particulièrement étroites bordées de hauts bâtiments qui donnent parfois un aspect méridional aux lieux. La bourgade est structurée en partie autour de l'ancienne RN10 qui a été réaménagé en boulevard urbain à l'occasion de la mise en service d'un voie de contournement. Barbezieux se signale aussi dans le paysage avec la zone d'activités de Plaisance, principal parc économique du Sud-Charente. Largement exposé depuis la RN10, ce vaste ensemble s'impose dans le paysage sans véritable soucis esthétique que cela concerne les espaces libres (stationnement notamment) et les bâtiments. L'agglomération de Barbezieux offre de nombreux exemples d'une urbanisation linéaire (vers Barret, à partir de l'ancienne RN10 vers Saint-Médard de Barbezieux) qui n'est pas seulement dommageable pour le paysage. Des enjeux se posent clairement aussi en terme de circulation et de sécurité routière.

Du point de vue de l'emprise spatiale, Blanzac-Porcheresse est elle beaucoup restreinte, contrainte qu'elle est dans son développement par la vallée du Né et par un relief relativement escarpé de collines et de combes. Dominé par une tour résiduelle de l'ancien château fort, le bourg a privilégié la proximité du Né auquel les bâtiments ont pris lentement l'habitude de tourné le dos. L'église Saint-Arthémy agrément la seule place du village et se signale de loin en loin... un clocher à quatre pans qui s'extrait des constructions anciennes et de la végétation d'ornement. La gestion des

développements urbains autour du bourg de Blanzac est d'autant plus compliquée que se rencontrent ici plusieurs communes. D'autre part, le projet de LGV va prendre corps modifiant plusieurs entrées de ville et les études sur le projet de contournement de l'agglomération ont été lancées par le conseil général.



Jeunes vignes vers Vignolles



Vue sur le bourg de Blanzac niché au coeur de la vallée du Né



Exploitation viticole à Jurignac dont le profil est dominé par les cuves de stockage



Grappe de raisins

Les parcours, les points de repères et les panoramas

Les paysages de cette partie du Sud-Charente sont très ouverts et parcourus des voies structurantes à l'échelle départementale et nationale. Il en résulte une large exposition.

La RN10 pénètre au coeur des paysages de vignes au Sud de Reignac après avoir serpentée dans les forêts de pins de la Double Saintongeaise. A la limite de Reignac et de Barbezieux Saint-Hilaire, le tracé de la voie franchit une véritable porte taillée dans une colline calcaire... jusqu'alors limité par des horizons courts, le regard s'étend à perte de vue sur la plaine viticole soulignée en arrière-plan par les premières collines cultivées et boisées du Montmorélien. Si l'on observe bien, on distingue par temps clair la tour-relais de Chadurie ainsi que la Motte à Viaux vers Champagne-Vigny. Construite en décaissé sur plusieurs kilomètres aux abords de Barbezieux, la nationale permet à nouveau au regard de respirer vers Vignolles. On grimpe ensuite lentement vers Jurignac après avoir longé le Né pendant quelques centaines de mètres (un très jolie prairie accompagnée d'une ripisylve) avant de quitter progressivement la vigne et d'entrer soudainement dans la plaine de l'Angoumois caractérisée notamment par les terres rouges et ocres.

La RD5 et la RD731 sont les deux autres voies qui desservent cette partie du territoire du Sud-Charente. Nous nous arrêterons exclusivement sur la RD5 qui, de Blanzac à Barbezieux, offre une variation dans les caractéristiques des paysages de la vigne. De Voulgézac à Péreuil en passant par Blanzac, la départementale dévoile le cours de la vallée du Né entre des collines prononcées. A partir de Péreuil, après avoir gravi une dernière côte, le relief s'adoucit sensiblement : les pentes sont moins prononcées. Les vagues de terres du Montmorélien laissent doucement la place à une longue houle qui continue vers le Cognacais.

En terme de point de repère, nous pouvons évoquer plusieurs sites ou bâtiments parmi lesquels :

- Le château de Barbezieux ainsi que le château d'eau ;
- La zone d'activités économiques de Plaisance ;
- Le château d'eau sur la RD5 entre Blanzac et Barbezieux ;
- Le moulin récemment restauré à Condéon ;
- la motte à Viaud sur la commune de Champagne-Vigny ;
- ...

Le caractère assagi de la topographie n'empêche toutefois pas la présence de nombreux beaux panoramas dès que l'on gagne les parties hautes.

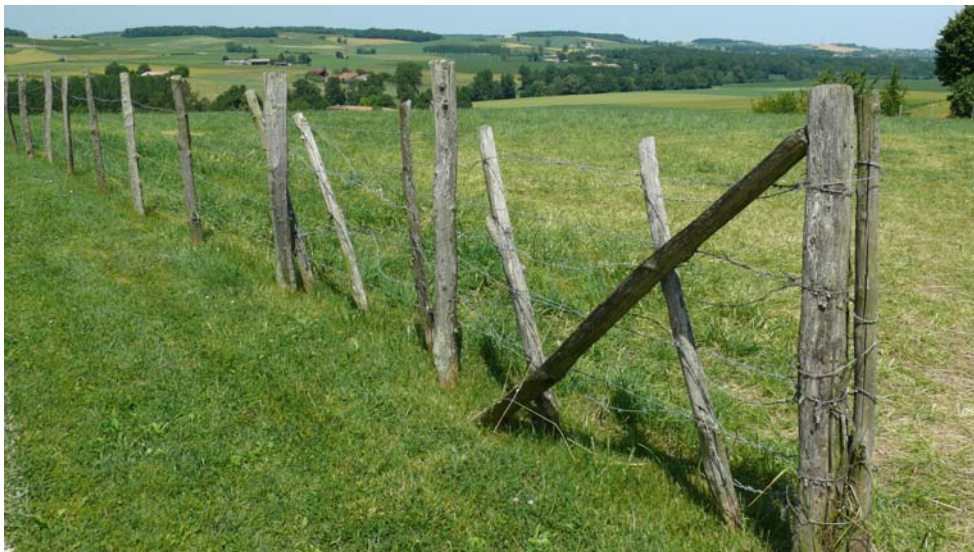
Parmi les plus remarquables, on notera entre autre celui de la place du château à Barbezieux à côté de la maison natale de Jacques Chardonne qui ouvre, au-delà des toits de la ville, vers la vallée du Né. D'une manière générale, les situations de promontoire par rapport aux vallées globalement rectilignes entraînent des vues qu'il convient de préserver. C'est le cas depuis Porcheresse, Péreuil, Salles de Barbezieux, Montchaude,...



Vue sur la plaine agricole et viticole depuis Montchaude



Vue sur la plaine agricole depuis Barret



*Un nouveau mode de marquage des limites parcellaires s'installent
quant la vigne cèdent le pas*



La succession des paysages agri-viticoles depuis Bécheresse



La motte à Viaud à Plassac-Rouffiac



Le château d'eau de Saint-Bonnet et en perspective celui de Barbezieux Saint-Hilaire



Les cyprès du cimetière de Ladiville



Le moulin restauré à Condéon



La RD674 entre Condéon et Chillac



La RN10 au Nord de Tournéac



Parcours au cœur de la plaine agricole vers Salles-de-Barbezieux



Entre Voulgézac et Mouthiers-sur-Boême, vers l'Angoumois

IV.3. Les paysages de landes et de bois

Localisation géographique

Ces paysages sont circonscrits au Sud de la RD731 puis d'une ligne droite allant de Condéon à Montchaude. C'est le territoire des landes, des bois et des clairières qu'une urbanisation relativement clairsemée vient animée. Brossac, Chalais et Baignes bordent cet ensemble à l'interface des terroirs.

C'est ici le début de la Double que l'on qualifie de saintongeaise, celle qui continue de l'autre côté de la Dronne vers la Dordogne, vers Saint-Aulaye et Echourgnac.

La topographie et la pédologie

Bien qu'il soit assez marqué, le relief est comme lissé par l'omniprésence de la couverture forestière. L'ondulation de relief redevient évidente lorsque l'on se situe au cœur d'espaces ouverts ou lorsque l'on circule sur les points hauts qui permettent d'embrasser l'ampleur des espaces boisés.

L'argile et le sable constitue l'essentiel des recouvrement géologique et pédologique. Acide et pauvre d'un point de vue agronomique, la pinède, la chênaie et la châtaigneraie trouve ici des conditions de développement tout à fait favorable. Aux bords des routes, les talus ravinés, rouges ou bruns traduisent les caractéristiques des sols.

Les parcelles replantées présentent une organisation rectiligne et composent des micro-paysages très géométriques

La forêt galerie accompagne les cours d'eau. Elle présente une grande richesse écologique avec des essences adaptées à l'humidité (frênes, saules, ...)

Sur les points hauts, la silhouette des pins se détache et offre un motif paysager particulier et caractéristique

Quelques espaces de landes, marqués par la présence des ajoncs

Des espaces de chablis persistent

Les carrières exploitées ou abandonnées posent la question de leur reconversion. Elles constituent des « accidents » paysagers riches de possibilités

Présence de nombreux étangs et lacs

De rares coupes claires mettent les terres à nu

Les bois de feuillus et conifères occupent majoritairement la zone, principalement les secteurs les plus accidentés. Ils sont à la base d'une économie locale et constituent un potentiel important

Quelques nouvelles constructions se développent à proximité des hameaux, le long des routes

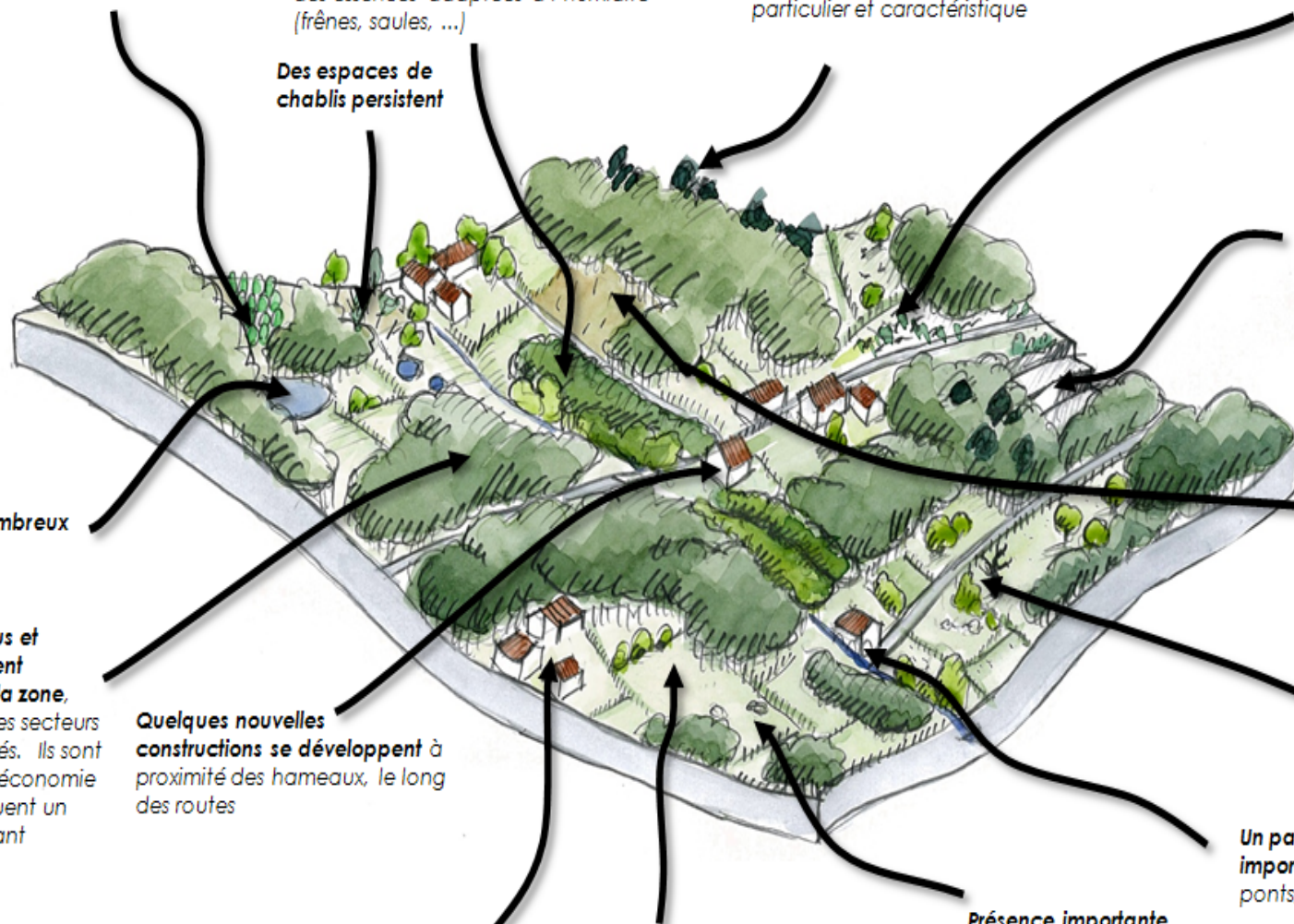
Des arbres isolés ainsi que les souches de châtaignier ponctuent les prairies

Un patrimoine vernaculaire important lié à l'eau (moulins, ponts, lavoirs,...)

Une organisation groupée du bâti agricole au cœur des clairières

Les prairies de fauches et de pâtures occupent majoritairement les espaces de clairières agricoles

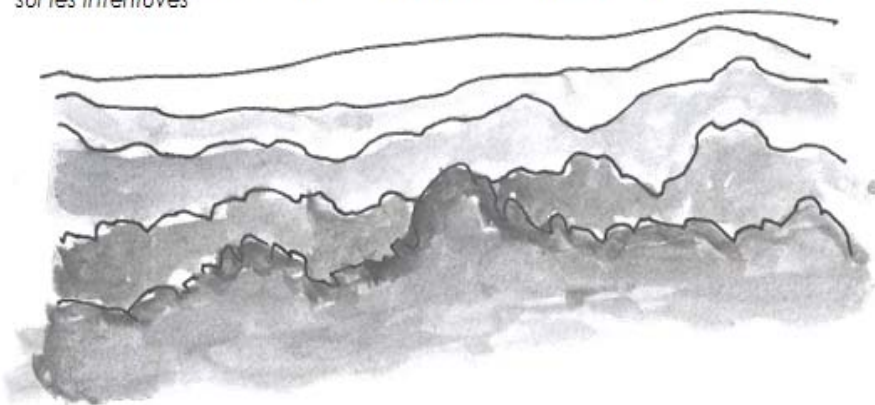
Présence importante de troupeaux qui donne un caractère vivant aux espaces agricoles





Des paysages tenus par la présence de boisements qui créent des ambiances de clairières plus ou moins amples

Grands boisements coupant les perspectives dont le rigueur du découpage est liée à l'intensité de l'exploitation agricole. Généralement, ils sont disposés sur les interfluvies



Des lambeaux de haies dessinent la trame d'un ancien système bocager. Il ne reste que des tronçons composés d'arbres de hauts jets, la strate arbustive a disparu et le réseau de haies est discontinu

Balles de foin et présence des animaux se succèdent au sein des prairies. Ils rendent les clairières vivantes par des paysages sans cesse renouvelés

Les piquets, un détail dans l'espace agricole, qui participent à son caractère et à son esthétique

Une succession de plans qui organise les paysages en profondeur

Des silhouettes de pins se détachent et soulignent les points hauts

Divers stades de végétation dessinent un espace boisé aux visages multiples

Des espaces prairiaux qui composent des « creux » dans les boisements



Des fermes composées de plusieurs bâtiments dans un espace ouvert : volumes de stockage importants, diversité des matériaux de construction

Les boisements sont toujours présents et viennent « caler » les horizons

De beaux arbres accompagnent et signalent les fermes

Des infrastructures installées sur les crêtes qui marquent les paysages en offrant des repères verticaux

Bottes et meules créent des géométries variables qui mettent en valeur les prairies suivant le rythme des saisons



La place de la végétation

Comme le nom de l'ensemble paysager l'indique, c'est le pays de la forêt, du bois, du taillis, de l'arbre, du semis naturel ou spontané. Les essences présentes sont essentiellement le pin maritime (*Pinus pinaster*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), le chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), le châtaignier (*Castanea sativa*) et l'acacia (*Robinia pseudoacacia*). On retrouve aussi de landes humides à bruyères ciliées (*Erica ciliaris*) et bruyères des marais (*Erica scoparia*), et de tourbières hautes.

Les bois de feuillus et conifères occupent majoritairement la zone et sont à la base d'une économie sylvicole qui constitue l'un des piliers du Sud-Charente. La tempête de 1999 est venue largement bouleverser les équilibres d'un milieu naturel globalement peu entretenu et d'une filière mal structurée. Les traces paysagères, culturelles et psychologiques sont aujourd'hui encore vivaces. La pinède a principalement été touchée mais les boisements mixtes de chênes et de châtaigniers ont aussi payé un lourd tribut. Des chablis persistent encore notamment dus au morcellement des propriétés. En effet, celles-ci font en moyenne 3000m² et chaque propriétaire ne détient qu'approximativement 2,4 ha.

Cependant, de nombreux secteurs ont été nettoyés perdurant sous forme de landes sur lesquelles est venu se mettre en place un semis spontané de résineux. Partout de nombreuses jeunes plantations émaillent cet ensemble de la forêt saintongeaise. Ils constituent un motif remarquable par son caractère rectiligne et artificiel.

Les paysages landes et de bois se dessinent aussi au travers des creux, c'est-à-dire les clairières, presque pourrait-on dire les airiaux, qui balisent les massifs forestiers. Essentiellement composés de prairies, ils abritent des fermes et des constructions isolées qu'accompagnent de beaux arbres. Des lambeaux de haies attestent d'un ancien système bocager. Il ne reste que des tronçons composés d'arbres de hauts jets, la strate arbustive a souvent disparu. Le réseau de haies est alors discontinu. Les boisements sont toujours présents et viennent «caler» les horizons.



Entre boisements spontanés de résineux, plantations et landes



La silhouette des pins maritimes se détachent



*Une plantation de jeunes pins après la tempête de 1999
à Rioux-Martin*



Un arbre isolé au cœur d'une prairie fauchée

La place de l'eau

Ici, les eaux s'écoulent vers l' Aquitaine et vers le Né (le Lary et le Palais). La nature argileuse et sableuse du substrat permet à l'eau d'être facilement retenue.

Dans certain cas, la forêt galerie accompagne les cours d'eau. Elle présente une grande richesse écologique avec des essences adaptées à l'humidité (frênes, saules).

On trouve différents types de stockage d'eau dont on notera que la plupart sont d'origine artificielle :

- les carrières d'extraction de matériaux notamment l'argile qui ont donné naissance à des bassins bleues turquoises spectaculaires (les étangs bleus de Touvérac qui abritent l'emblématique Cistude d'Europe) ;
- les nombreuses retenues collinaires dont l'objectif est avant tout de permettre l'irrigation des terres cultivées en période sèche (étang des Belettes à Rioux-Martin);
- D'autres étangs ou lacs de taille plus réduite et d'origine naturelle où l'eau reste généralement brune car contenant une grande quantité de matière organique en suspension, résultat de la décomposition des végétaux (feuilles principalement).

Dans un paysage globalement aride où les arbustes succèdent aux arbres, l'eau a un effet d'attraction sur les promeneurs et les amoureux de la nature. L'étang Vallier a été aménagé en baignade si bien qu'il est devenu l'un des principaux sites touristiques et de loisirs de plein air du Sud-Charente. Les étangs bleus de Touvérac ont été aménagés afin de permettre aux visiteurs de découvrir un écosystème riche et fragile. L'étang de Belettes accueille aussi de nombreux promeneurs dominicaux tout au long de ses trois kilomètres.



Étang au cœur de la forêt



La retenue collinaire des Belettes à Rioux-Martin



Carrières à Guizengeard



Lavoir à proximité de l'étang Vallier à Brossac

La place de l'urbanisation et du bâti, de l'activité humaine

Malgré l'omniprésence de la végétation, le caractère naturel de cet ensemble reste tout à fait limité et l'intervention de l'Homme en vue de façonner son milieu comporte de multiples facettes.

Aux abords de la RD731, Brossac perchée au rebord d'une colline est le village principal des paysages forestiers du Sud-Charente. Tout comme Baïgues Sainte-Radegonde, la petite cité est placée au contact de différents terroirs et occupent une position de contact entre avant-pays agricole et arrière-pays forestiers. Trop pauvre pour générer habitat et activités économiques, les paysages de la forêt sont émaillés par une constellation de petits hameaux et de constructions isolées. Les bourgs, quant ils existent, gardent des tailles modestes et sont généralement éclatés. On citera pour l'exemple Tournéac : la mairie, la salle des fêtes et l'école sont situés Chez Brilhouet tandis que l'église en est éloignée. La majeure partie des espaces urbanisés sont accolés à l'agglomération de Baïgues. Le thème de la centralité est essentiel en ce qui concerne les projets de développement maîtrisé du bâti. Mal desservis, les confins boisés du Sud-Charente ont moins connu le développement échevelé de l'urbanisation pavillonnaire.

La clairière joue un rôle important dans la diffusion du bâti : les fermes, généralement composées de plusieurs bâtiments, colonisent ces espaces ouverts occupés principalement par un écheveau de prairies clôturées. Il est intéressant de noter que depuis de 1999 la tempête, les constructions sont à nouveau perceptibles de loin en loin. « Depuis 99, je vois à nouveau mon voisin, on se sent moins isolé » affirme ainsi un habitant de Boisbreteau.

L'activité agricole est orientée avant tout vers l'élevage des bovins et des ovins pratiqué au cœur de vastes espaces ouverts organisés par le jeu des clôtures et des piquets. Les parcelles cultivées persistent dans les fonds de vallées et de vallons, là où les apports limoneux ont enrichi la terre. Bien évidemment, la sylviculture est l'autre trait caractéristique de l'activité humaine. Sur un sol généralement pauvre, les essences de résineux et de feuillus ont au travers des siècles colonisé un territoire sur lequel la pratique de l'élevage est longtemps restée prépondérante. La forêt est composée à la fois de boisements plus ou moins spontanés et de parcelles replantées en pins. Il en résulte « un assèchement » de la qualité paysagère occasionnée par le caractère monospécifique de sujets alignés au cordeau la plupart du temps en dépit de la topographie.

La forêt sud-charentaise est décrite comme une forêt morcelée où les propriétaires sont nombreux et les parcelles exigües. Cette situation entraîne de nombreuses difficultés d'entretien et d'homogénéité des politiques conduites en la matière. Ainsi, plus de 50% des parcelles touchées par la tempête de 1999 n'ont pas été entretenues depuis. Au-delà de la seule question paysagère, on entrevoit aussi les difficultés du point de vue de la gestion des risques (feux de forêt) et de la préservation des qualités environnementales.

Les carrières d'extraction sont aussi l'une des marques de la culture et des paysages locaux. En vue d'exploiter des ressources telles que le sable ou les argiles, les carrières se signalent par une mise à nu de la mince couche de terre et par des excavations, des mouvements de terrains souvent importants. Cet intérêt pour les ressources géologiques est ancien comme le signale la présence de quelques fours à tuiles (Les Chaussades à Reignac par exemple).



Affleurement argileux



Replantation récente de pins



L'exploitation de la ressource forestière



Les clôtures découpent les prairies

Les parcours, les points de repères et les panoramas

Les principales voies qui permettent de parcourir cet ensemble sont :

- la D2 entre Baïgues Sainte-Radegonde et Brossac ;
- la D89 entre Martron en Charente-Maritime et Bardenac ;
- la RD731 entre Chalais et Barbezieux qui constituent la limite avec les paysages agricoles et viticoles ;
- la RN10 entre Chantillac et Reignac.

La D2 quitte Baïgues par Touverac. Au coeur d'un paysage semi-ouvert, l'urbanisation s'étire le long de la voie jusqu'au village de Chagnolleaud. Après avoir traversé la RD10, un vaste panorama s'ouvre sur une topographie marquée sur laquelle s'étend un patchwork de parcelles sylvicoles et de « forêts naturelles ». Après avoir franchi le Lary, l'ancienne forêt domaniale de la Grolle fait place à de vastes coupes rases. La D2 empreinte alors un tracé sinueux aux abords boisés, jusqu'au hameau de Chez Pallard, aux carrefours des D452 et D133. A 145 mètres d'altitudes, les arbres cèdent le pas et permettent pour la première fois depuis la RN10 au regard de courir au loin par-dessus les horizons boisés. Deux vallons percés d'étangs se succèdent dont l'un est occupé par un magnifique domaine auquel conduit un double alignement de jeunes platanes (Coiffard). En remontant vers la D68, on passe dans une forêt de chênes détruite par l'ouragan de 1999 (Bois Delage). A l'approche de Brossac, le relief est plus tourmenté, la couverture forestière se desserre et laisse la place aux prairies et aux cultures de plein champ. Au niveau de l'étang Vallier, le regard respire, la route surplombe les plages et la retenue d'eau. En quittant Brossac, on quitte la forêt et les horizons s'éloignent.

Sur les points hauts, la silhouette des pins se détache et offre un motif paysager particulier et caractéristique. Des arbres isolés ainsi que les souches de châtaigniers et des alignements composent des ponctuations dans les espaces ouverts.

Les carrières d'extraction d'argiles, les étangs, certaines fermes accompagnées de leur végétation d'ornement sont autant d'éléments d'identification du lieu ou l'on se trouve, du territoire que l'on parcourt.



*Bois, prairies et arbre-repère aux abords de la D131
en direction d'Oriolles*



La D38 après Lamérac



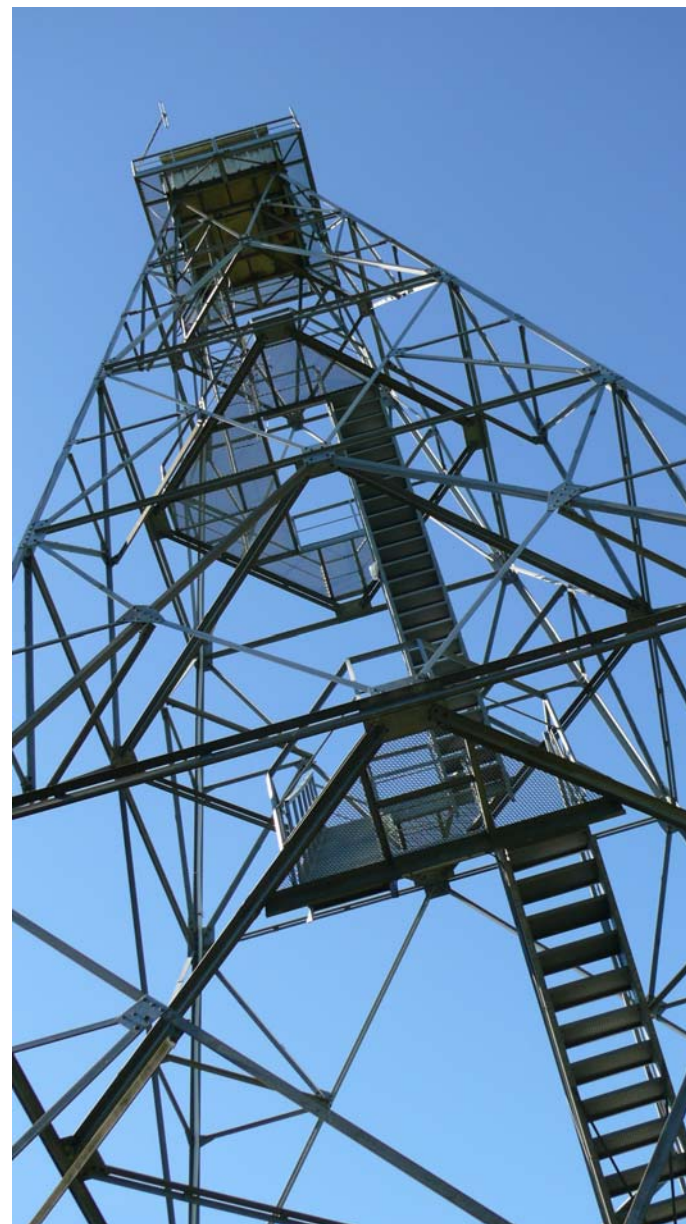
Carrefour boisé à Sauvignac



Route filant au travers d'un vallon cultivée vers Guizengeard



Ferme isolée signalée par un cèdre



Tour-incendie à Mélac



Arbre-repère au milieu d'une prairie



Alignement de noyers



2009 : le bois Delage entre Brossac et Boisbreteau



Janvier 2000 : le bois Delage entre Brossac et Boisbreteau juste après la tempête de 1999

IV.5. Retour sur les formes urbaines, l'architecture et le patrimoine

Villes et bourgs anciens

"Je suis né dans une petite ville où j'ai vécu longtemps, mais j'ignorais que ce fut une petite ville, une de ces bourgades endormies, qui fait pitié au parisien quand il les traverse en voiture. Elle me paraissait vaste, bien pourvue et très animée." Extraits de « Le bonheur de Barbezieux » de Jacques Chardonne

Une seule ville et plusieurs gros bourgs se répartissent à l'échelle du territoire du Sud-Charente :

- Barbezieux positionnée sur une colline, domine la plaine agricole et viticole. Son château et son château d'eau permettent de la situer au loin. Les petites rues et les venelles étroites côtoient des espaces publics largement dimensionnés (la place du château, le boulevard Gambetta et la rue Victor Hugo, l'ancienne RN10,...). Le contraste devient alors saisissant : par exemple quittez la rue Marcel Jambon face à la mairie, prenez la rue de la Rochefoucauld et débouchez sur la place du château. Poussez un peu plus loin et allez voir le panorama sur la campagne sud-charentaise aux abords de la maison natale de Jacques Chardonne. Ce parcours est assez représentatif des paysages locaux puisque l'on navigue entre ambiances intimes et panoramas spectaculaires ;
- Les bourgs de Chalais et Montmoreau calés dans la vallée au contact de la Tude et sur les premières hauteurs. Leur deux châteaux dominent les agglomérations et servent de point de repère dans la traversée de cette partie de la Charente, notamment lorsque l'on circule en train ou en voiture (par la RD674 principalement). Si Chalais s'est mis en place sur un carrefour de voies, Montmoreau a connu un renversement spectaculaire de son fonctionnement lors de la création de la route départementale au XIXème siècle ;
- Blanzac est aussi né de la confluence des voies de circulation et de la présence de l'eau. Rapidement contrainte, l'urbanisation gagne les premières hauteurs. L'école primaire et les vestiges de l'ancien château ainsi que l'église Saint-Arthémy caractérisent le profil de la petite ville ;
- Baïgues Sainte-Radegonde et Brossac sont placées à la rencontre des terroirs (forestier et agricole pour Brossac, forestier et viticole pour Baïgues). Les places publiques y occupent des superficies conséquentes autour desquels sont disposés les principaux fronts bâtis, certains édifices publics et les commerces ;
- Aubeterre s/Dronne, perle du Sud-Charente, l'un des plus beaux villages de France aux confins de la Charente et de la Dordogne. L'intérêt paysager, historique (l'église monolithe) donc patrimoniale est largement reconnu d'autant plus que la municipalité a doté son centre ancien d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.). Depuis les hauts et les nombreuses voies qui parcourent le bourg, on perçoit la marée des toits de tuiles, l'écheveau des façades et le cours langoureux de la Dronne bordée d'arbres. Aubeterre jouit donc d'une configuration unique.

Ailleurs sur le territoire, bourgs, hameaux et écarts se répartissent de manière homogène selon différents types de composition :

- de part et d'autre d'une voie ;
- d'un côté ou de l'autre d'une voie ;
- autour d'un carrefour de voies ou à la rencontre de deux ruisseaux ;
- ...

En Sud-Charente, on peut aussi parler de mitage historique de l'espace par la construction. En effet, on ne compte plus les fermes et les habitations isolées. De loin en loin, on devine toujours la présence d'une construction qu'elle soit à vocation d'habitat ou agricole. Ce mode particulier d'organisation correspond à un système économique aujourd'hui disparu tourné essentiellement autour de l'agriculture. Si le mitage contemporain persiste et à même eu tendance à se renforcer ses dernières années, c'est au détriment de la qualité paysagère. Le mitage moderne signale seulement la volonté de chacun de profiter de l'espace, de s'approprier une partie des qualités esthétiques communes.

Les centres historiques constituent des supports sensibles qui subissent certaines altérations liées notamment à des difficultés d'adaptation aux usages actuels. On relève deux phénomènes marquants :

- la vacance de certains immeubles entraînant des problèmes de vétusté et de dégradation des façades ;
- l'omniprésence de l'automobile empruntant des rues étroites ou stationnant massivement sur les espaces publics induit une occultation progressive des espaces publics de qualité et un « parasitage » des centres historiques. Il s'agit de reconsidérer la place de l'automobile qui occupe l'espace urbain au dépend des circulations douces. A noter toutefois, les projets engagés par de nombreuses collectivités dans l'objectif d'améliorer la qualité et le partage des lieux de vie collective. Il ne reste donc plus qu'à étendre cette pratique réservée aux centres anciens aux autres parties du territoire du Sud-Charente, notamment aux extensions urbaines récentes.



Rue de Barbezieux (aujourd'hui, la façade de droite est détruite)



Vue sur le château de Montmoreau



Hameau de la Landes entre Rioux-Martin et Médillac



Maison bourgeoise à Porcheresse



Le bourg de Challignac



Bâtisse isolée vers Brossac



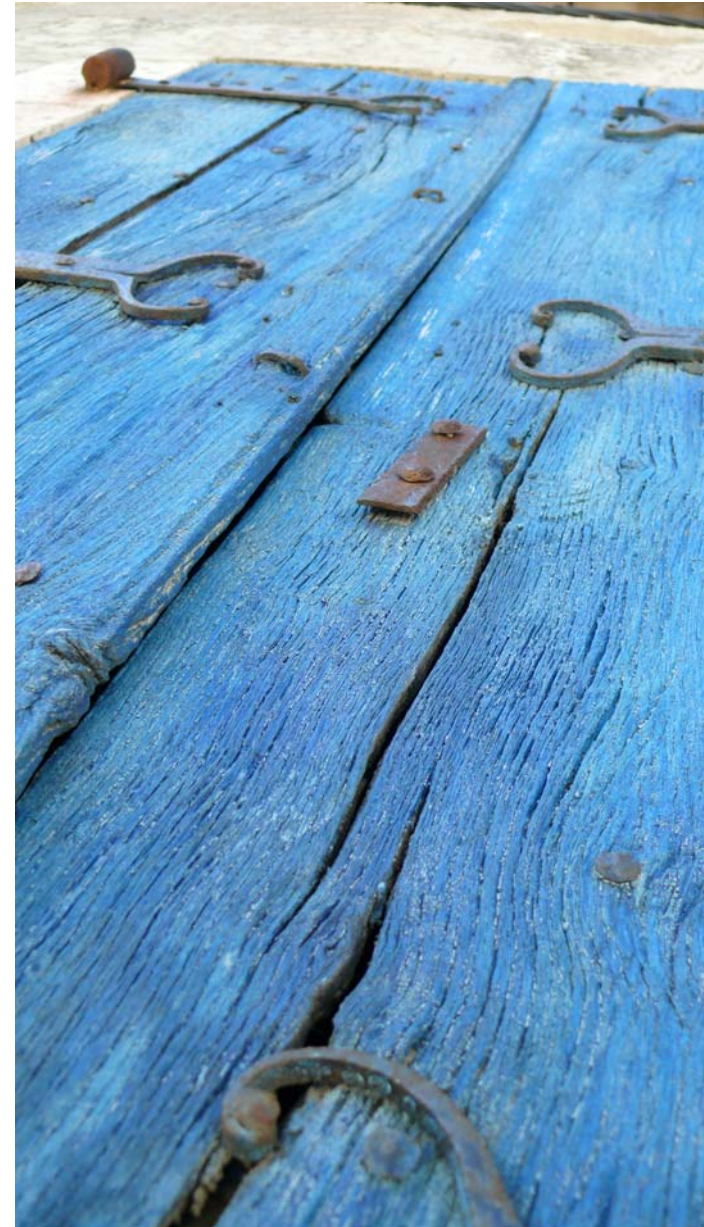
Corps de ferme à Condéon



Une rue de Vignolles



*Porte à montants en pierre de taille tâchée
par la bouillie bordelaise*



Volets à double battants



Pigeonnier ornant une façade



Appentis liant deux bâtiments d'une ferme



Tuiles rondes de tons mélangés



Tuiles plates à l'approche de la Dordogne vers Montignac-le-Coq



Frise



Avancée de toit



Mûr en moellons de champ (vers Guizengeard)



Mûr en moellons de champ jointoyée au mortier de chaux



Mûr en moellons de champ (calcaire)



Mûr en tuiles d'argile cuite

Extensions pavillonnaires récentes

Les villes, les bourgs et les villages, plus ponctuellement les écarts, ont adopté au fil des décennies plusieurs modes de croissances :

- les auréoles successives à partir d'un centre ancien ;
- la diffusion le long des axes de circulation ;
- le mitage accéléré des espaces à dominante agricole et naturelle.

On peut effectivement déplorer la récurrence des principes de « ce nouvel urbanisme » :

- une architecture stéréotypée sans caractère propre ;
- une importante consommation d'espace entraînant des concurrences spatiales fortes ;
- la banalisation des périphéries, la dégradation des entrées de ville.

Ainsi, le lien entre le fait urbain et l'espace qui le supporte s'estompe... Jusqu'alors associé à un pôle, le tissu urbain s'étend sans la ville ou le bourg qui l'a fait naître. En définitive, la condition supposant généralement la possibilité de construire ou de s'étendre réside dans la présence ou non des réseaux (eau et électricité principalement).

Les politiques d'urbanisme doivent dès maintenant s'attacher à résoudre une triple fracture :

- ruptures urbanisation ancienne / urbanisation récente au travers de l'adjonction sans réflexion préalable d'ensembles d'époques diverses et fonctionnellement très différents pour ne pas dire opposés ;
- ruptures urbanisation récente / urbanisation récente. En effet, en Sud-Charente comme ailleurs, les extensions urbaines contemporaines résulte souvent de l'agrégation de constructions ou de lotissements étrangers les uns aux autres, sans continuités ;
- ruptures ville / campagne caractéristique de l'ouverture perpétuelle de nouveaux fronts d'urbanisation : les nouvelles limites sont subies et ne font pas l'objet de choix adaptés d'aménagement.

De nombreuses situations locales expriment cette « perte de sens ». Les confrontations majoritairement rencontrées sont les suivantes :

- urbanisation et paysages ;
- urbanisation et viticulture/agriculture ;
- urbanisation et milieux naturels (boisements, zones humides,...) ;
- urbanisation et topographie (coteaux, prise en compte de l'écoulement des eaux) ;
- urbanisation et risques (inondations, mouvements de terrains,...) ;
- urbanisation et axes de circulation.

Si l'urbanisation récente nécessite de s'interroger sur son intégration à l'échelle du grand paysage, elle implique aussi de s'y intéresser beaucoup plus ponctuellement. Ainsi, si l'on peut constater généralement l'intimité des rapports entretenus par le bâti ancien avec les espaces proches, qu'ils soient agricoles, naturels ou viticoles, le pavillon libre ou organisé en bandes se dissocie clairement de son environnement immédiat. L'expression de ce retournement est sans conteste la manière dont on envisage le traitement de la limite de propriété : la clôture. Plus que la construction qu'elle circonscrit, c'est la clôture que l'on voit en premier. Blocs-bétons enduits ou non, le cas échéant recouverts de tuiles, piquets-béton, grillages, thuyas ou autres végétaux ajoutent à l'impression de décalage entre la construction et son contexte.



Pérignac : un exemple d'utilisation non économe de l'espace



Saint-Amand de Montmoreau : l'absence de dispositifs d'insertion paysagère à l'abord des voies de circulation



Bâignes Sainte-Radegonde : un lotissement ancien (année 70 et 80)



Blanzac-Porcheresse : la colonisation des crêtes par l'urbanisation au détriment de la prise en compte de la qualité paysagère



Reignac : une construction isolée participant au mitage de l'espace



Châtignac : un pavillon placé pour profiter de la vue



Barret : étirement de l'habitat le long d'une voie longeant un bois



Pavillon isolé vers Saint-Romain en promontoire au-dessus de la vallée de la Dronne



Haie opaque de thuyas



Clôture à balustre



Disparité des matériaux et des revêtements



Aménagement paysager d'un talus

Équipements et services publics, activités commerciales, industrielles, artisanat

A l'échelle du Pays Sud-Charente, les principaux sites d'activités économiques et les grands équipements se situent aux portes des entrées des principales agglomérations :

- Montmoreau Saint-Cybard, en arrivant par la RD674 depuis Angoulême ;
- Barbezieux Saint-Hilaire en arrivant depuis Chalais par la RD731 ainsi que la zone d'activités de Plaisance ;
- l'entrée Sud de Chalais depuis Libourne ;
- l'entrée Nord de Baïgues ;
- ...

A l'image des quartiers résidentiels, ces implantations souffrent de l'absence de réflexion sur leur qualités fonctionnelles et mais aussi esthétiques. Véritable goulées d'étranglement, les problématiques de transports et de circulation qui leur sont propres viennent se superposer à celles des périphéries urbaines. Stocks exposés en façade, vastes parcs de stationnement, végétal relégué au rang d'alibi, volumétrie standard, les sites d'activités économiques, dans une moindre mesure les grands équipements, n'apporte aucune plus-value à la forme urbaine, tout au plus constituent-ils très ponctuellement un laboratoire d'expérimentations architecturales.

On assiste donc par le biais des «ZA» à une systématisation de la mise en scène des entrées de ville banalisées et dans le pire des cas dégradées. Si l'on y rajoute la forêt des panneaux et des totems publicitaires bordant les routes, on complète le tableau bien morose de morceaux de ville dont les élus et les techniciens doivent s'emparer.



Dojo à Blanzac



Zones d'activités économiques de la Garenne à Montmoreau



Zones d'activités économiques de Plaisance à Barbezieux



Ets Piveteau à Jurignac

Activités agricoles

Pays essentiellement rural et dédié à l'agriculture, le Sud-Charente accueille de nombreuses exploitations (bien que leur nombre soit en fort repli depuis une cinquantaine d'années) donc l'activité fabrique véritablement le paysage. Les sièges d'exploitation restent la plupart du temps isolés et marquent plus ou moins fortement, plus ou moins favorablement la qualité des paysages locaux. À l'image des autres activités économiques, les bâtiments agricoles souffrent parfois de l'absence de réflexion quant à leur intégration dans le paysage : talutages importants, couleurs des matériaux utilisés en façade, plantations, stockages,... La charte paysagère ne peut là non plus faire l'économie d'une réflexion spécifique sur les caractéristiques esthétiques des exploitations agricoles.



Bâtiments construits sans volonté d'insertion dans le paysage



Voulgézac



Une surexposition du bâtiment à l'échelle du grand paysage



Coopérative agricole à Touvérac

Les espaces publics

La ville n'est pas constituée exclusivement par la succession des quartiers, des ensembles construits. Elle se bâtit et elle acquiert un sens par le jeu des pleins et des vides qui la structurent. En somme, les espaces encore disponibles, à proximité des centres ou à l'échelle des périphéries, n'ont pas pour unique vocation d'être urbanisé. Au contraire, dans un certain nombre de cas, ces coupures agrémentent la forme urbaine, lui offre une contenance. Ceci est d'autant plus important que la problématique des limites de la ville est souvent difficile à poser. Les coupures naturelles ou coupures vertes ont donc une fonction urbaine, d'aménagement du territoire et peuvent aider à la construction d'une structure viable qui ne soit pas subie mais organisée.

Places, placettes, plus sporadiquement la rue piétonne ponctuent aussi les centres urbains anciens ou les bourgs ruraux en mettant en scène le cadre qui les accueille. La fonction sociale et culturelle de ces espaces est indéniable.

Le thème de la rue devrait supposer une attention particulière et renouvelée. Dans de nombreux cas et principalement dans les quartiers récents, elle est réduite à sa plus simple expression, son utilité reposant sur le seul acheminement des véhicules. Sans fonction sociale, les constructions ont fini par s'en détourner et s'en éloigner. La reconstitution d'un lien urbain, d'un maillage de liaisons physiques interroge ce thème de la rue comme espace public.

L'extension contemporaine se produit quasi systématiquement sans prise en compte de la notion d'espace public. Pour caricaturer, le lotissement correspond à un ensemble de lots découpés au cordeau que vient desservir une voie en impasse dont les abords servent au stationnement. La place du végétal est ainsi à repenser complètement.



Place du château à Barbezieux



Place de la volaille à Saint-Séverin



Place des Halles à Baïgues

Patrimoine inscrit et classé

Le Sud-Charente bénéficie de la présence de nombreux édifices religieux dont l'architecture d'inspiration romane est la principale caractéristique. Majoritairement construites entre le X^{ème} et le XII^{ème} siècle, elles font dans la majeure partie des cas l'objet de mesures spécifiques dédiées à leur conservation (application d'un périmètre de protection des monuments historiques). Afin de mieux connaître ce patrimoine, une étude a été conduite sur une centaine d'églises et un comité de pilotage a vu le jour afin de faire des propositions d'actions de mise en valeur.

Du point de vue du paysage, les clochers constituent des points de repères qui captent le regard et signalent à chaque fois la présence d'un bourg. Sur la crête, à mi-pente, en fond de vallée, les implantations choisies sont variables d'un site à l'autre.

Deux Zones de Protections du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) ont été instituées, l'une sur la commune de Aubeterre s/Dronne, l'autre sur la commune de Barbezieux Saint-Hilaire. Ces deux procédures qui ont été conduites sur des territoires a priori radicalement différents démontrent que le paysage doit être considéré à sa juste valeur, c'est-à-dire comme l'élément constitutif des stratégies d'aménagement et de valorisation du territoire.



Eglise de Sauvignac



Eglise de Bécheresse



Eglise de Deviat



Eglise de Bessac



Eglise de Saint-Quentin de Chalais



Eglise de Brossac



Château de la Léotardie à Nonac



Château et église de Chillac

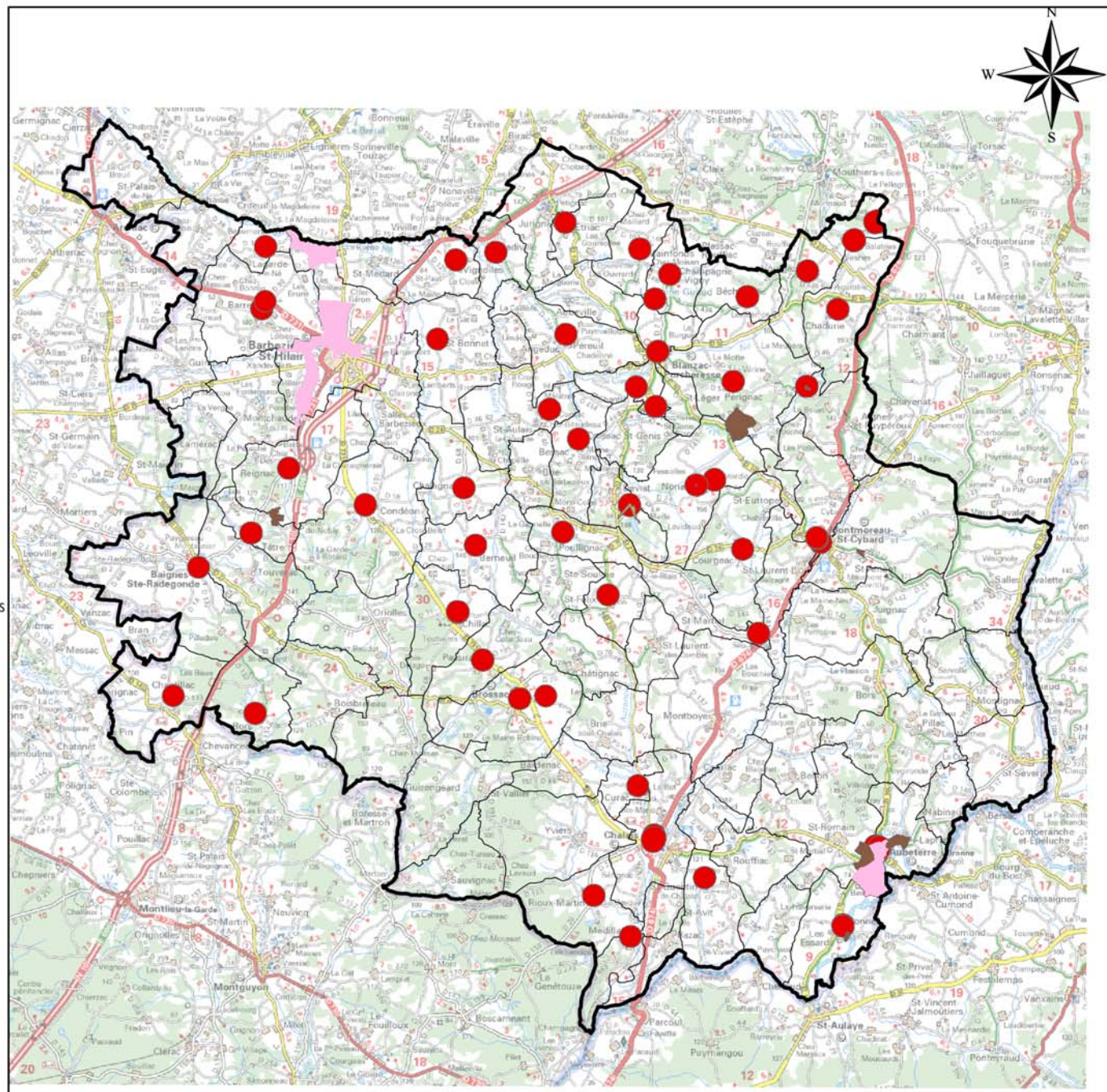
Pays Sud-Charente

Protection du patrimoine culturel
et historique

Source : SDAP16

-  Limites administratives
-  ZPPAUP
-  Sites inscrits
-  Sites classés
-  Périmètres de protection des monuments historiques

0 5 10 Kilomètres



Petit patrimoine

Le patrimoine du Sud-Charente est aussi formé par l'ensemble des petits monuments qui jalonnent la campagne et les villages: croix de cimetière ou de carrefour, fours à pain, moulins, fontaines, pigeonniers, ... Bâties de la préhistoire jusqu'au début de notre siècle, ils sont le témoignage de la vie quotidienne et du savoir faire des anciens. Aujourd'hui, ce petit patrimoine présente un intérêt grandissant pour l'identité locale et la culture régionale.

Les lavoirs et les fontaines : utilisé jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, le lavoir était l'endroit où se retrouvaient régulièrement toutes les femmes du village. C'est le lieu où circulaient toutes les rumeurs, devenues parfois contes ou légendes et qui jalonnent l'histoire de nos campagnes. Le lavoir, endroit où croyances et superstitions ancestrales s'expriment, était souvent bâti sur l'emplacement de fontaines de dévotions réputées pour leurs vertus curatives.

Les moulins : au XIX^{ème} siècle, l'industrialisation et la diminution des terres à blé voient l'abandon progressif des moulins. De nombreux exemplaires sont en ruine.

Les croix de cimetière et les croix de carrefour (dites aussi croix de mission), représentent un ensemble architectural méconnu. La croix de cimetière, dont les plus anciennes datent du milieu du XVI^{ème} ont été édifiées par des maîtres-maçons et traduisent toutes par leurs sculptures la ferveur religieuse de leurs constructeurs. Les croix de carrefour datent généralement d'époques plus récentes. Elles correspondent à des événements ou à des traditions diverses, qui constituent des repères géographiques (limites paroissiales, jalons sur les chemins) et historiques (missions d'évangélisation du XVII^{ème} à l'aube du XX^{ème}).

Les puits : l'existence d'un point d'eau est à l'origine de la répartition de l'habitat ancien. Les puits sont généralement bordés d'une margelle en pierre, surmontée de deux piliers et d'une traverse de bois ou de fer forgé. Une poulie sert à descendre la corde et le récipient chargé de remonter l'eau.

Les pigeonniers : ces constructions, plus rares, dont les plus anciennes furent érigées aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, étaient destinées à faire nicher les pigeons, ceux-ci présentant un double intérêt pour leurs propriétaires :

- alimentaire, car ils constituaient de véritables « garde-manger » où plusieurs centaines de volatiles pouvaient nicher ;
- économique, car les déjections des pigeons (appelées colombines) constituaient un très bon fumier pour les terres.

Les télégraphes de Chappe : « De tout temps, l'homme a cherché à communiquer à distance et le premier moyen utilisé a sans doute été la parole, le cri lorsque cette distance augmentait. Aujourd'hui, il dispose d'Internet. Entre ces deux moments, de multiples moyens ont été employés, mais le progrès décisif date de 1791 et est d'origine française. Il est l'œuvre de Claude Chappe et de ses frères qui ont inventé le premier système de télégraphie aérien et optique de conception mécanique fonctionnant de poste à poste, en bref, le premier système de télécommunications au monde ». Le Sud-Charente en accueille quelques spécimens. Source : <http://telegraphe-chappe.com/>



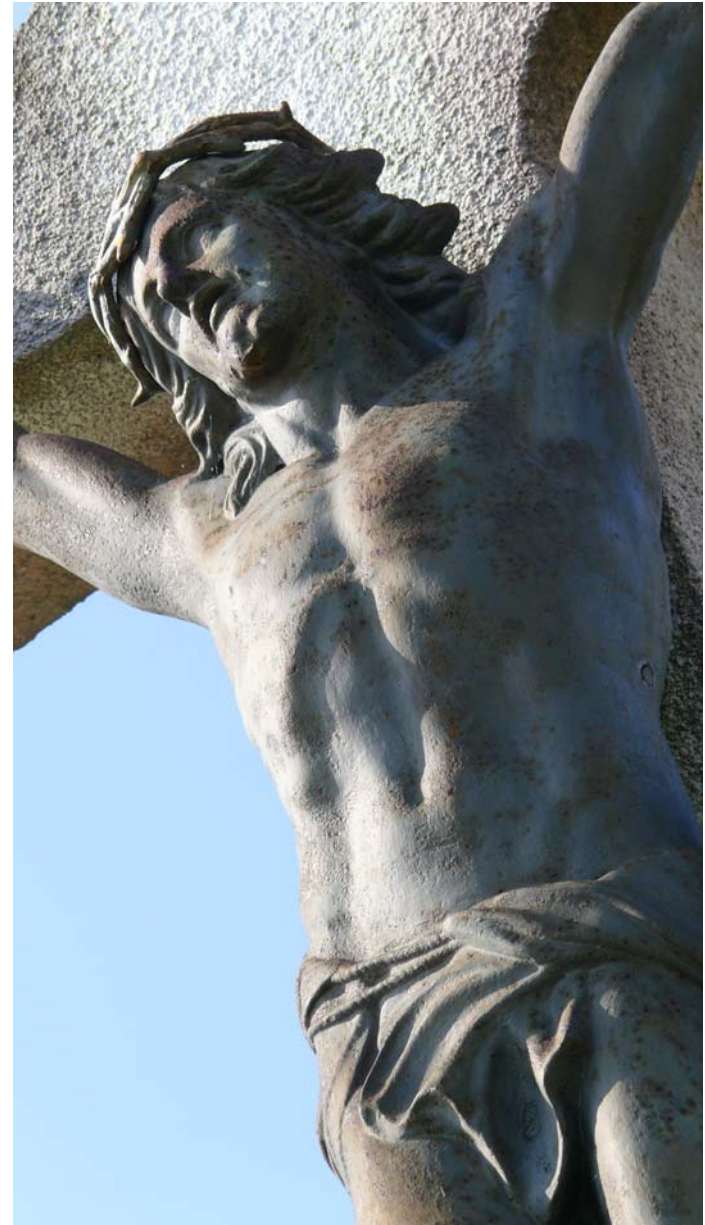
Ancien moulin à vent en ruine vers Chalignac



Monument aux morts de Chillac



Moulin restauré à Condéon



Jésus crucifié sur une croix à Vignolles



Puits



Cloche en bronze de l'église de Sauvignac



Vestiges d'une villa romaine à Brossac (La Coue d'Auzenat)



Cèdre aux abords de l'église de Nonac

Patrimoine industriel

« L'architecture des usines en Poitou-Charentes est marquée par les trois principaux caractères de l'industrie régionale. Le premier est l'importance du secteur agroalimentaire, largement majoritaire ; la plupart des activités de ce secteur génèrent une multitude d'établissements familiaux, généralement des constructions modestes dans leurs formes et leurs matériaux. Le deuxième est le dynamisme de deux activités de ce même secteur, la distillerie d'eau-de-vie de cognac et la laiterie, ainsi que le développement de la papeterie, qui produisent des formes architecturales spécifiques et des constructions de grande qualité. Enfin, le troisième est son développement tardif, à la fin du XIXe siècle, ce qui explique le nombre réduit d'usines antérieures à cette période.

Cette architecture est également liée à l'évolution des activités industrielles et à la rationalisation de l'espace. Le plus souvent, les usines se constituent au fil du temps par l'ajout de bâtiments successifs et d'agrandissements, nécessaires à une plus grande productivité et à une meilleure organisation du travail. Quelques usines seulement sont conçues selon des programmes architecturaux établis par des ingénieurs ou architectes. La construction des usines fait par ailleurs assez tôt appel aux nouveaux matériaux industriels, comme le métal et le béton ».

Source : Le patrimoine industriel du Poitou-Charente - <http://inventaire.poitou-charentes.fr>



*La cheminée en briques d'une ancienne tuilerie à Reignac,
hameau des Chaussades*



L'ancienne usine Ballutaud à Blanzac Porcheresse

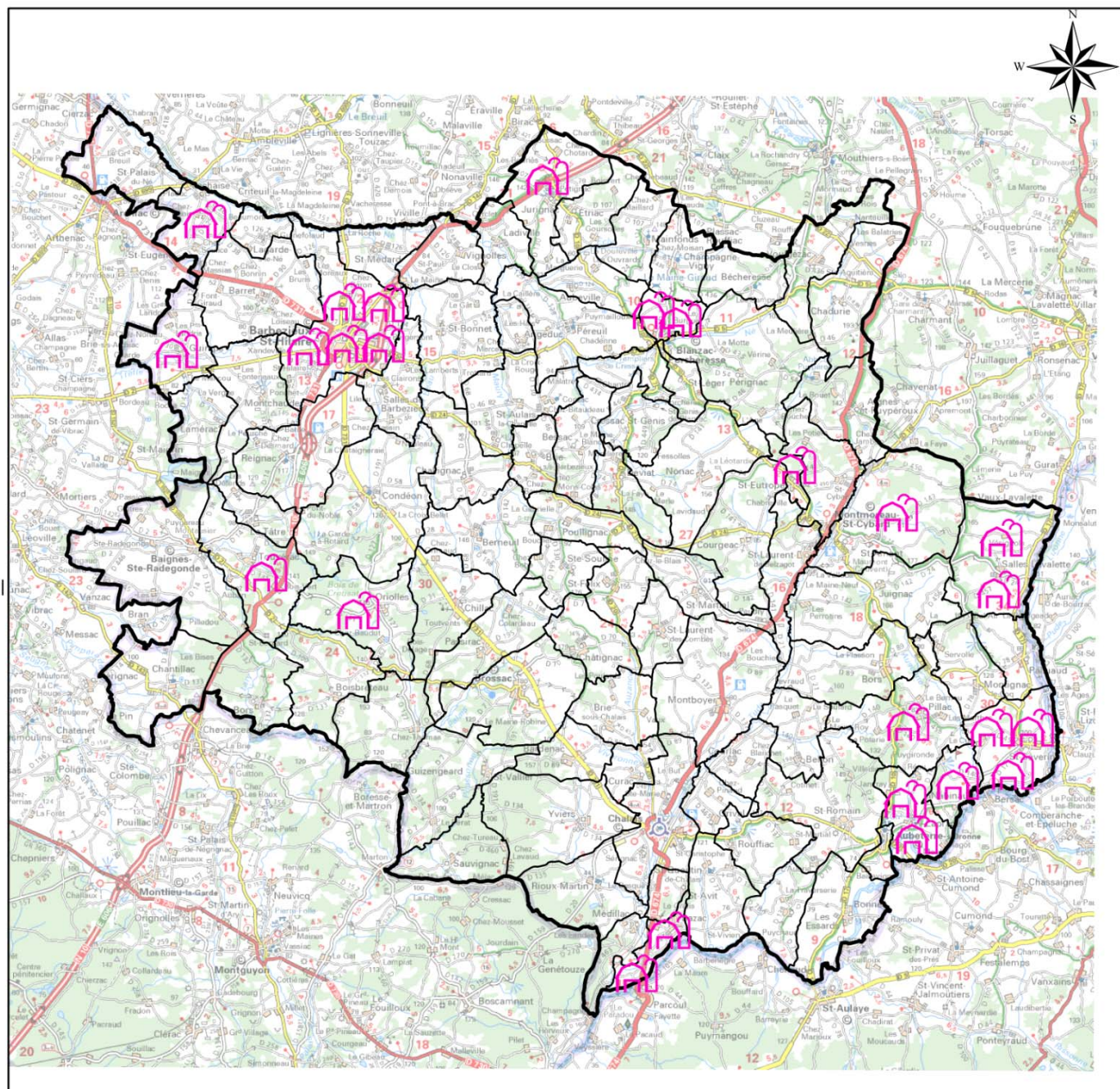
Pays Sud-Charente

Carte du patrimoine industriel

Source : Région Poitou-Charentes

-  Limites administratives
-  Localisation du patrimoine industriel

0 5 10 Kilomètres



V – ENJEUX ET AXES STRATEGIQUES

V.1. Enjeux

La définition d'enjeux a pour objectif de structurer les interventions à prévoir pour garantir la préservation des principaux déterminants paysagers du Sud-Charente. Il ne s'agit pas d'intervenir sur tout mais d'alerter sur des thèmes ceux dont la prise en compte joue sur la production du paysage, l'aspect des lieux et l'identité collective.

La liste des enjeux ci-après, organisés par thème et par type de paysages, résulte d'une identification des circonstances et des conditions pouvant produire au bout du compte une altération et une banalisation du cadre de vie sud-Charentais.

A la liste est associée une cartographie très précise qui les « spatialise » les enjeux à l'échelle de l'ensemble du territoire et de chacune des grandes unités paysagères.

Les enjeux liés à l'évolution des espaces et des paysages naturels font l'objet d'une section spécifique. L'importance tant en nombre qu'en superficie des protections administratives (NATURA 2000) et des inventaires environnementaux (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique – ZNIEFF) poussent à une reconnaissance de la place tout à fait spécifique et primordiale de la place occupée par la Nature. Cependant, la spécificité des paysages naturels du territoire repose en grande partie sur le caractère forestier du Sud-Charente qui justifie d'ailleurs de la rédaction d'une charte spécifique. On notera à ce titre que, bien que plus « banaux », les milieux forestiers, emblématiques du patchwork paysager, ont largement souffert d'événements climatiques (tempête de 1999) et continuent de souffrir de la désorganisation de la filière (des propriétaires de bois aux consommateurs). La compréhension de la dimension environnementale du paysage et de la dimension paysagère de l'environnement est d'autant plus importante que les lois Grenelle (valant engagement national pour l'environnement) placent l'écologie au centre de toute décision et politiques locales d'aménagement du territoire.

Les enjeux d'évolution des paysages du Sud-Charente tiennent aussi aux mutations des secteurs économiques primordiaux tels que l'agriculture, la viticulture et la sylviculture. Il va de soi que les normes, les pratiques en la matière définies par les états membres de l'Union Européenne ainsi les équilibres mondiaux spécifiques à ce type de ressources sont de nature à impacter localement la technique, les pratiques et au bout du compte, les paysages. On peut évoquer par exemple le projet de libéralisation des droits de plantation de la vigne...

La troisième catégorie d'enjeux retenus est celle des enjeux liés à l'urbanisation et à sa planification. Cette problématique, avec des implications locales évidentes (mitage, urbanisation linéaire,...), fait aussi l'objet de mesures fortes avec les lois Grenelle. La consommation économe de l'espace est ainsi érigée au rang des grandes causes nationales dont doivent s'emparer les collectivités. On voit alors facilement poindre les implications paysagères de tels choix structurels (préservation des espaces agricoles, conservation des coupures vertes et traitements des contacts entre terroirs agricoles et urbanisation, généralisation des outils de planification de l'aménagement du territoire,...).

Les enjeux liés aux patrimoines, aux parcours et aux panoramas occupent eux-aussi une place tout à fait essentielle du fait même de leurs valeurs symboliques et affectives. Cette famille d'enjeux est évidente puisqu'elle s'adresse à tous quel que soit le rôle que l'on ait dans le processus de production des paysages : chacun est à la fois un observateur et un artisan du paysage commun.

INTITULE DE L'ENJEU	A	B	C
ENJEUX LIES A L'EVOLUTION DES ESPACES ET DES PAYSAGES NATURELS			
Les ripisylves et les bocages relictuels des vallées et vallons : signal de la présence de l'eau, la végétation liée aux zones humides, elles jouent aussi le rôle d'autoroutes floristiques et faunistiques.	●	●	
Les haies, les alignements d'arbres, les arbres isolées : la végétation retient la terre, ralentie l'écoulement des eaux et dans tous les cas donne un sens ou paysage.	●	●	
Les bois, forêts et bosquets sont une composante majeure du paysage en tant qu'elles le segmentent, organisent les enchaînements, les percées et les perspectives.	●	●	●
Les secteurs boisés relictuels présentent un intérêt écologique : il s'agit de corridors écologiques permettant aux animaux de se déplacer d'une vallée à l'autre. En effet, ils constituent des liens (abri, nourrissage) entre des affluents pouvant alimenter des bassins versants différents, souvent isolés par des routes ou des espaces urbanisés. Leur maintien est donc important pour favoriser ces déplacements et les échanges entre populations.	●	●	
Les peupleraies là encore développées dans les plaines alluviales des cours d'eau, elles ont tendance à banaliser les paysages, appauvrissent le milieu mais constituent un revenu de subsistance pour les propriétaires : des alternatives existent (plantations de frênes, d'ormes,... avec cependant des retours sur investissement qui sont beaucoup plus longs).	●	●	
Les retenues collinaires : écologiquement, elles posent également d'importants problèmes : dégradation de la qualité des eaux (élévation de la température, stagnation,...), développement d'espèces nuisibles de poissons (black blass, poisson chat), de plantes invasives (jussie, myriophylle du Brésil, Elodée du Canada,...), pauvreté des berges,...	●		●
Les friches : leur développement peut également se faire aux dépends d'autres milieux riches comme les prairies ou les landes.	●		●
Les pelouses calcaires : sur les pentes les plus abruptes, une végétation aux influences méditerranéennes se met en place et vient compléter la mosaïque du paysage.	●	●	
Risques liés aux feux de forêts : certaines parcelles forestières sont laissées à l'abandon. Il s'agit souvent de parcelles morcelées, appartenant à de petits propriétaires. L'absence d'entretien augmente le risque d'incendie ou de développement de maladies ou de parasites. Cette situation d'abandon conduit à un vieillissement de l'ensemble du peuplement qui participe à la généralisation des coupes rases.	●		●

ENJEUX LIES A L'EVOLUTION DES PAYSAGES AGRICOLES, VITICOLES ET FORESTIERS			
L'évolution et la mutation des pratiques agricoles : hyper-spécialisation, intensité, changement de destination des sols (par exemple, les fermes photovoltaïques),...			
L'organisation fonctionnelle des exploitations : entretien des abords, stockage des engins, plantations, constructions, matériaux et teintes, ...			
Les structures végétales d'accompagnement : arbres isolés, haies, bosquets structurent généralement le paysage en plan, le hiérarchisent, constituent des points d'accroche, des points de repères, un fil directeur. Leur renouvellement est essentiel.			
La qualité des paysages agricoles tient à l'imbrication des différentes cultures qui composent une mosaïque complexe.			
La déprise agricole peut conduire à une mutation des occupations du sol avec notamment une diminution du pâturage, un développement d'espèces arbustives puis ligneuses, fermeture du milieu, disparition d'espèces et perte de biodiversité.			
Fortement touchées par la tempête de 1999 , les forêts du Sud-Charente sont en mauvais état (sanitaire, paysager).			
Les problématiques hydrauliques liées aux ruissellements dans les cultures : lors des fortes pluies, les ruissellements peuvent être particulièrement importants dans les espaces cultivés en pente, entraînant érosion des sols, arrivée massive d'eau dans les cours d'eau et donc influant sur le risque inondation. Les eaux de ruissellement transportent des particules en suspension, éventuellement des polluants, qui vont altérer la qualité des rivières. Ainsi, les coefficients de ruissellement peuvent atteindre 0,35 dans les vignobles, coefficient équivalent à celui d'un lotissement. Les ruissellements sont d'autant plus importants que les rangs de vigne sont parallèles à la pente et que le sol est laissé nu entre deux rangées.			

ENJEUX LIES A L'URBANISATION ET A SA PLANIFICATION			
Le développement du mitage, d'un urbanisme linéaire ou sous la forme d'opérations groupées centrées sur elles-mêmes, fortement consommatrices d'espace : il s'agit du facteur le plus significatif d'évolution des paysages du Sud-Charente.			
La nécessaire redéfinition du lien entre construction et contexte : l'eau, la pente, le végétal, le paysage, la rue ou la voie, la sécurité des accès, l'ensoleillement, les vents dominants, ... en finir avec la logique exclusive de réseau.			
Les relations entre centres et périphérie ou des modes de composition urbaine diamétralement opposés : le rôle prépondérant de la voie, de la rue, de l'espace public (vert ou minéral), de la frange et du contact.			
Les relations ville / campagne ou milieux naturels : prévention des conflits d'usage, de l'enfrichement des dents creuses, prise en compte des risques sanitaires liés aux produits de traitement utilisés en agriculture.			
Les entrées de villes, de bourgs diluées dans un processus d'étalement et de perte du sens : signaler et clarifier le débuts et la fin d'une agglomération.			
Zones d'activités économiques et commerciales, bâtiments industriels, grands équipements : une responsabilité prépondérante liée à l'exposition systématique (publicité, stockage, stationnements, ...).			
La clôture : interface entre l'espace public et l'espace privé, elle constitue le plus souvent une barrière visuelle (et psychologique) peu esthétique.			
La rénovation du patrimoine bâti ancien, le changement de destination des bâtiments agricoles : les difficultés du financement des opérations, l'adaptation du bâti aux standards du confort moderne, la mise en œuvre de dispositifs d'utilisation des énergies renouvelables,...			
Coupures et limites d'urbanisation : la question du rapport aux espaces agricoles et naturels proches.			
La maîtrise réglementaire des développements et de la gestion des territoire par la mise en œuvre de démarche préférentiellement groupées : attractif du fait du prix des terrains peu élevés par rapport aux situations métropolitaines proches (Bordeaux, Angoulême), le Sud-Charente n'est pas suffisamment « armé » pour digérer les évolutions contextuelles.			

ENJEUX LIES AUX PATRIMOINE, AUX PARCOURS ET AUX PANORAMAS			
Patrimoines - L'adaptation des protections réglementaires aux circonstances locales - La mise en œuvre d'outils de connaissance et de valorisation (Z.P.P.A.U.P.) - Le recensement du patrimoine de Pays et sa rénovation - La découverte, l'éducation au patrimoine			
Parcours - Entrées et sorties du Sud-Charente : une signalétique particulière à envisager - La perception depuis les voies principales irriguant le territoire : attirer vers l'intérieur, faire découvrir - Les fenêtres ouvertes sur le paysage depuis certaines voies panoramiques - Les plantations et les aménagements de bords de routes - Les circuits de découverte, les boucles locales et les chemins de randonnées : des compléments, des renforcements, une diversification à apporter			
Panoramas - Ce qui reste dans la rétine, les images du Sud-Charente (points de vue, repères,...) - Les points noirs dans le paysage			

V.2. Axes stratégiques

Les axes stratégiques ont pour objectif de répondre aux ambitions définies et aux enjeux identifiés par l'analyse et le débat.

Pour hiérarchiser les actions à mener (selon leur urgence, leur importance, le nombre de communes concernées et leur intérêt pour l'ensemble du territoire) et les regrouper par domaines d'intervention et de compétences, trois familles d'actions (ou axes stratégiques) ont été identifiées :

- Aménager son cadre de vie, construire, faire évoluer sa maison, son entreprise, son exploitation ;
- Refaire de l'urbanisme, surtout à la campagne ;
- Entretenir et valoriser les espaces naturels et agricoles.

Sigles et acronymes

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

APB : Arrêté Préfectoral de Biotope

AZI : Atlas des Zones Inondables

BNIC : Bureau Interprofessionnel du Cognac

BRGM : Bureau des Ressources Géologiques et Minières

CAUE : Conseil en Architecture Urbanisme et Paysage

CLIC : Contrat Local Initiative Climat

CDT : Comité Départemental du Tourisme

CREN : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels

DDT : Direction Départementale des Territoires

DDA : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

NGF : Normes Géographiques Françaises

IGCS : Inventaire pour la Gestion et la Conservation des Sols

LGV – SEA : Ligne à Grande Vitesse – Sud-Europe Atlantique

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains

RFF : Réseau Ferré de France

SDAP : Service Départemental de L'Architecture et du Patrimoine

ScoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIAH : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

UH (loi du 03 juillet 2003) : Urbanisme et Habitat

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

ZPS : Zone de Protection Spéciale

Le diagnostic et la connaissance ici synthétisé apporte la démonstration que la notion de paysage et les actions à mettre en place autour pour sa protection et sa promotion sont intimement lié à d'autres dimensions stratégiques telles que la démographie, la sociologie, l'économie, l'environnement. Le thème du paysage révèle à lui seul la multitude des facettes d'un territoire et de la société qui l'habite. Il est à la fois un outil et un indicateur au service de » la santé des territoires«.

